

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Rapport des commissaires aux comptes de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sur le bilan au 31 décembre 2019



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG Audit
1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris-La Défense 1
France

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Rapport des commissaires aux comptes de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sur le bilan au 31 décembre 2019

Aux membres du Conseil de Surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Opinion avec réserves

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et en réponse à votre demande dans le cadre de l'ordonnance n°2020-428 du 15 avril 2020, précisée par le décret n° 2020-1149 du 18 septembre 2020, nous avons effectué un audit du bilan de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris au 31 décembre 2019, et des notes annexes formant ensemble « les Informations Financières ». Ces Informations Financières ont été extraites par la Direction Financière du compte financier arrêté par le Directeur Général le 17 juillet 2020 et visé par le comptable public le 14 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, sous les réserves formulées au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », les Informations Financières au 31 décembre 2019 ci-jointes ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes et méthodes comptables de valorisation et de comptabilisation prévus par l'instruction comptable M21 tels que décrits dans la note PF1.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des Informations Financières » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Recettes

Dans notre rapport d'audit du 20 juin 2019 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avions formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier si le montant des recettes d'hospitalisation et des recettes relatives aux traitements externes enregistrées au 31 décembre 2018 comprenait l'intégralité des actes réalisés. Malgré la poursuite du déploiement des procédures de contrôle interne au cours de l'exercice 2019 au sein de votre établissement cette impossibilité perdure. En effet, le niveau de la documentation des contrôles informatiques réalisés sur les interfaces de la chaîne d'information médicale et des contrôles complémentaires effectués ne nous a pas permis d'apprécier la prise en compte effective de l'exhaustivité des actes valorisants entrant dans le cadre de la facturation des séjours hospitaliers.

De même, la formalisation et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne portant sur la chaîne de facturation relative aux traitements externes, principalement en matière de recensement des actes et de contrôle des interfaces informatiques, demeurent insuffisantes à ce jour.

Compte tenu de l'impossibilité matérielle de recourir à d'autres procédures d'audit, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier si le montant des recettes d'hospitalisation et des recettes relatives aux traitements externes au 31 décembre 2019 comprend l'intégralité des actes réalisés.

Par ailleurs, des déficiences circonstancielles liées aux contrôles métier sur la valorisation des séjours ont été relevées dans trois groupes hospitaliers et ne nous ont pas permis d'apprécier la correcte valorisation des recettes d'hospitalisation dans ces groupes hospitaliers au 31 décembre 2019.

Immobilisations

Dans notre rapport d'audit du 20 juin 2019 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avions formulé une réserve portant sur l'impossibilité de réunir les éléments probants relatifs à trois fiches d'immobilisations d'un montant de 139 M€ de valeur nette comptable enregistrées dans les immobilisations « affectées ou mises à disposition » liées à des baux emphytéotiques immobilisés au 31 décembre 2018.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, cette situation perdure pour le même montant.

Stocks

Dans notre rapport d'audit du 20 juin 2019 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avions formulé une réserve portant sur l'absence de comptabilisation des stocks présents dans les laboratoires, ceux-ci étant considérés comme immédiatement consommés et comptabilisés en charges d'exploitation. En l'absence de procédures suffisantes de contrôle interne relatives à ces stocks, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant de la sous-évaluation des stocks de cette catégorie à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Recherche

Dans notre rapport d'audit du 20 juin 2019 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avions formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier l'évaluation des charges à payer sur ressources affectées (pour un montant de 326 M€) et des produits à recevoir sur ressources affectées (pour un montant de 242 M€) pour les conventions de recherche ayant fait l'objet de ressources perçues mais non encore utilisées au 31 décembre 2018.

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Les principales méthodes comptables mises en œuvre au sein de l'AP-HP - Financements des projets de recherche et nouveau schéma comptable pour les projets suivis jusqu'à présent via les recettes affectées », votre établissement a mis en œuvre, conformément au nouveau règlement comptable en vigueur, un nouveau schéma comptable concernant les recettes relevant des projets de recherche démarrés à compter du 1er janvier 2018.

Ce changement de réglementation comptable a conduit à l'apurement des soldes des ressources affectées aux contrats de recherche au cours de l'exercice 2019. En conséquence, les postes de Charges à payer et de Produits à recevoir sur ressources affectées, présentent des soldes nuls au 31 décembre 2019. Nous n'avons pas pu collecter l'ensemble des éléments probants nous permettant de valider l'exactitude et la présentation des flux de reprises de ces comptes sur l'exercice 2019.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note PF3 qui décrit les changements de méthode relatifs à la valorisation retenue pour constituer les provisions « Comptes Epargne Temps » et à la comptabilisation des contrats de recherche. Cette observation ne modifie pas notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux Informations Financières

La direction est responsable de l'établissement des Informations Financières conformément aux principes et méthodes comptables de valorisation et de comptabilisation prévus par l'instruction comptable M21 tels que décrits dans la note PF1, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'Informations Financières ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Informations Financières, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre l'établissement en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'établissement.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des Informations Financières

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Informations Financières prises dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette intervention, permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les Informations Financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations fournies à ce titre ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Informations Financières au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Restriction d'utilisation de notre rapport

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-dessus et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris- La Défense, le 8 octobre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

KPMG Audit IS

Bruno Gérard Denis Thibon
Associé *Associé*

Claire Gravereau Philippe Massonnat
Associée *Associé*

Etat BI
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE****BILAN**

ACTIF		EXERCICE : 2019		EXERCICE : 2018		PASSIF		EXERCICE : 2019	EXERCICE : 2018
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net				
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	737 386 106,20	489 356 100,29	248 030 005,91	221 448 573,60	C A P I T A U X P R P R E S	APPORTS	1 271 049 341,02	1 259 766 317,97
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00		RESERVES	618 358 874,51	563 752 941,17
	Frais d'études et de recherche et développement	166 883 856,86	139 555 333,70	27 328 523,16	24 936 460,48		Excédent affecté à l'investissement	297 509 692,10	297 509 692,10
	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00		Réserve de trésorerie	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	485 526 998,71	349 099 064,87	136 427 933,84	130 268 731,22		Réserve de compensation	-1 288 292 984,77	-913 835 098,93
	Autres immobilisations incorporelles	1 554 542,75	701 701,72	852 841,03	853 876,36		REPORT A NOUVEAU	0,00	1 472 428,20
	Immobilisations incorporelles en cours	83 420 707,88	0,00	83 420 707,88	65 389 505,54		Report à nouveau excédentaire	-162 168 661,59	-121 617 769,73
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 860 888 634,98	5 446 457 024,45	3 414 431 610,53	3 434 951 834,97		Report à nouveau déficitaire	232 439 057,52	179 359 531,94
	Terrains	129 271 018,47	5 394 420,88	123 876 597,59	123 261 740,88		RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	63 257 361,30	61 325 487,11
	Constructions	6 235 684 064,53	3 912 900 336,68	2 322 783 727,85	2 301 129 397,10		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
I M M O B	Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 597 928 465,28	1 160 577 424,05	437 351 041,23	431 598 426,24	P R O P R E S	PROVISIONS REGLEMENTEES	1 032 152 680,09	1 327 733 529,83
	Autres immobilisations corporelles	488 137 550,44	367 584 842,84	120 552 707,60	116 764 773,74		DROIT DE L'AFFECTANT		
	Immobilisations corporelles en cours	180 162 659,99	0,00	180 162 659,99	231 655 758,19		TOTAL I		
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	229 704 876,27	0,00	229 704 876,27	230 541 738,82				
I L I S E	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 889 707,16	0,00	30 889 707,16	33 543 243,72				
	Participations et créances rattachées à des participations	547 060,00	0,00	547 060,00	547 060,00				
	Autres titres immobilisés	304 729,91	0,00	304 729,91	304 729,91				
	Prêts	27 532 130,53	0,00	27 532 130,53	30 127 977,18				
	Autres	2 505 786,72	0,00	2 505 786,72	2 563 476,63				
TOTAL I		9 629 164 448,34	5 935 813 124,74	3 693 351 323,60	3 689 943 652,29				

Etat BI
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE****BILAN**

	ACTIF	EXERCICE : 2019		EXERCICE : 2018	
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net
A C T I F	STOCKS ET EN COURS	152 510 650,62	0,00	152 510 650,62	141 096 638,56
	Matières premières	621 984,19	0,00	621 984,19	806 662,22
	Autres approvisionnements	136 522 110,09	0,00	136 522 110,09	126 600 605,29
	En cours de production de biens	5 433 806,67	0,00	5 433 806,67	7 074 783,67
	Produits	9 932 749,67	0,00	9 932 749,67	6 614 587,38
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION	1 831 934 781,75	245 884 067,06	1 586 050 714,69	1 523 510 301,17
	Hospitalisés et consultants	320 593 874,36	245 884 067,06	74 709 807,30	64 580 035,27
	Caisse pivot	880 978 640,28	0,00	880 978 640,28	834 953 502,61
C I R C U L A N T	Autres tiers-paiants	324 250 351,57	0,00	324 250 351,57	329 650 059,19
	Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	306 111 915,54	0,00	306 111 915,54	294 326 704,10
	CREANCES DIVERSES	34 108 350,79	0,00	34 108 350,79	284 510 741,42
A N T	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00		0,00	0,00
	DISPONIBILITES	2 589 116,04	0,00	2 589 116,04	2 655 228,84
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 838 632,02		2 838 632,02	2 828 033,28
	TOTAL II	2 023 981 531,22	245 884 067,06	1 778 097 464,16	1 954 600 943,27
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations	13 538,41		13 538,41	20 923,03
	Dépenses à classer ou à régulariser	1 378 514,14		1 378 514,14	1 813 559,26
	Dotations attendues	0,00		0,00	0,00
	Ecart de conversion actif	0,00		0,00	0,00
	TOTAL III	1 392 052,55	0,00	1 392 052,55	1 834 482,29
	TOTAL GENERAL	11 654 538 032,11	6 181 697 191,80	5 472 840 840,31	5 646 379 077,85

	PASSIF	EXERCICE : 2019	EXERCICE : 2018	
	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	28 930 618,28	30 008 971,20
		PROVISIONS POUR CHARGES	464 445 828,50	285 542 705,06
		TOTAL II	493 376 446,78	315 551 676,26
	DETTES FINANCIERES	DETTES FINANCIERES	2 862 621 200,48	2 696 628 163,20
		Emprunts obligataires	1 962 098 250,60	1 734 098 250,60
		Emprunts auprès des établissements de crédit	593 528 539,53	645 614 260,39
		Emprunts et dettes financières divers	66 994 410,35	66 915 652,21
		Crédits et lignes de trésorerie	240 000 000,00	250 000 000,00
	DETTES D'EXPLOITATION	DETTES D'EXPLOITATION	835 294 335,42	742 318 410,95
		Avances reçues	116 143 705,59	49 364 273,55
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 211 245,62	437 251 692,86
		Dettes fiscales et sociales	257 939 384,21	255 702 444,54
	DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES	179 423 538,51	497 824 692,21
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 458 015,89	36 356 652,18
		Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	1 895 478,29	5 914 412,09
		Autres	37 455 867,55	358 914 196,22
		Produits constatés d'avance	101 614 176,78	96 639 431,72
	TOTAL III	TOTAL III	3 877 339 074,41	3 936 771 266,36
	COMPTE DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser -crédit	69 972 639,03	66 322 605,40
		Ecart de conversion passif	0,00	0,00
		TOTAL IV	69 972 639,03	66 322 605,40
	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	5 472 840 840,31	5 646 379 077,85

Etat PF1**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES****➤ Les comptes de l'AP-HP sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements publics de santé**

« Les établissements publics de santé sont soumis à un régime administratif, budgétaire, financier et comptable particulier, défini par le présent titre [IV du livre 1^{er} de la 6^{ème} partie du code de la santé publique (CSP)] et précisé par voie réglementaire » (article L.6141-7 du CSP). « Les établissements publics de santé sont soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini par les dispositions du titre Ier du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, sous réserve des dispositions de la présente section » (article R.6145-1 du CSP).

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- ✓ le principe de continuité d'activité,
- ✓ le principe de régularité et de sincérité,
- ✓ le principe de prudence,
- ✓ le principe de permanence des méthodes,
- ✓ le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- ✓ le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

- ✓ L'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé est modifié annuellement (dernière mise à jour par l'arrêté du 29 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé), et définit les tomes I, II et III (tenue des comptabilités) de l'instruction M21.
- ✓ Le tome III, applicable depuis l'exercice 2014, fait également référence au guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables. Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes I, II et III), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes.

Etat PF1

➤ Les comptes de l'AP-HP font l'objet, depuis l'exercice 2016, d'un audit annuel par des commissaires aux comptes pour les certifier

« *Les comptes des établissements publics de santé définis par décret sont certifiés. Les modalités de certification, par un commissaire aux comptes ou par la Cour des comptes, sont fixées par voie réglementaire* » (article L.6145-16 du CSP). En vertu du décret n°2013-1239 du 23 décembre 2013 définissant les établissements publics de santé soumis à la certification des comptes et de l'arrêté du 21 octobre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé soumis à la certification des comptes à compter de l'exercice 2016 (NOR AFSH1525173A), les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification à compter de ceux de l'exercice 2016.

L'article 53 du décret précité du 7 novembre 2012 définit la comptabilité publique comme un système d'organisation de l'information financière permettant notamment de : « 2º... présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice ». Selon l'article L.6143-1 du code de la santé publique (CSP), le conseil de surveillance délibère notamment sur le compte financier et l'affectation du résultat. C'est cette étape qui correspond à l'approbation des comptes de l'exercice N-1 (cf. articles R.6145-44 et R.6145-61-5 du CSP).

L'article R.6145-46 du CSP précise que, « *lorsque les comptes sont certifiés en application de l'article L.6145-16, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur* ». L'approbation des comptes donne ainsi lieu, à une délibération du conseil de surveillance à laquelle sera joint le rapport du certificateur et qui sera transmise au directeur de l'ARS et à la Cour des comptes (articles R.6145-61-5 et R.6145-61-6 du CSP).

Contexte particulier de la certification des comptes 2019 :

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent connu en début d'année 2020, l'ordonnance du 15 avril 2020 stipule dans son Article 2 Titre II: « *Les établissements publics de santé soumis à l'obligation prévue à l'article L. 6145-16 du code de la santé publique peuvent, à leur initiative, en être dispensés pour l'exercice 2019. Dans ce cas, ils sont soumis à un dispositif adapté d'audit de leurs comptes afin de préparer la certification de l'exercice 2020. Les modalités de ce dispositif adapté sont fixées par décret.* » L'Assistance Publique Hôpitaux de Paris a exercé cette option et dans le cadre des modalités précisées dans le décret n° 2020-1149 du 18 septembre 2020, les commissaires aux comptes produisent une opinion d'audit sur le bilan au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le Décret n° 2020-657 du 30 mai 2020 adaptant temporairement les délais d'adoption des comptes et des actes budgétaires des établissements de santé en raison de l'épidémie de covid-19, permet par dérogation aux articles R6145-44 et R6145-46 du Code de la santé Publique, un arrêté des comptes au plus tard le 30 septembre, et leur approbation par le Conseil de Surveillance au plus tard le 31 octobre 2020. C'est pourquoi les comptes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ont été soumis à l'approbation du conseil de surveillance du 9 octobre 2020.

➤ Le système d'information unifié, qui est utilisé pour la tenue des comptes de l'AP-HP, a des conséquences comptables

Le « *nouveau système d'information, fondé sur un partenariat innovant avec la [direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP] sur la base d'un partage des données comptables, permet d'améliorer la fiabilité des comptes et le suivi budgétaire des groupes hospitaliers. Sa mise en œuvre a conduit à une adaptation forte des pratiques de gestion. Un grand nombre de circuits et de procédures ont été revus, ce qui a permis d'améliorer le contrôle interne. La spécificité de cette application a induit des dérogations à la réglementation comptable des établissements publics de santé* » (rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les exercices 2008 et suivants de l'AP-HP). Ces dérogations sont encadrées par l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'AP-HP (NOR BCRE1126710A).

Etat PF1

La spécificité informatique de l'AP-HP est que les services de son ordonnateur et de son comptable public se partagent un même système d'information (appelé NSI Gestion et reposant sur le progiciel de gestion intégrée SAP) assurant la tenue de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire, ainsi que l'élaboration du présent compte financier. En effet, dans les autres établissements publics de santé, ces deux catégories d'acteurs de la fonction comptable utilisent chacune un système d'information distinct échangeant des fichiers entre eux. Cette unicité du système d'information comptable est un atout certain pour la fiabilité des comptes (traçabilité des opérations comptables, piste d'audit, ...) se renforçant avec le projet de dématérialisation des pièces justificatives et du compte financier.

Certains principes et méthodes comptables sont détaillés ci-dessous, conformément aux règles nationales de présentation des informations par l'annexe ; il s'agit notamment des points suivants : choix pour l'institution entre plusieurs méthodes, modifications méthodologiques intervenues par rapport à l'exercice précédent, principe ou méthode spécifique à l'AP-HP.

➤ **Les principales méthodes comptables mises en œuvre au sein de l'AP-HP sont les suivantes**

- **Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements**
 - ✓ **Règles d'imputation et catégories d'immobilisation**

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation (travaux, agencement, équipement, matériel, outillage, mobilier, etc.) en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21. Ce découpage fin a été mis en place depuis 2011, date de passage du système d'information sous le progiciel SAP.

Par exemple, les dépenses du lot « Ascenseurs » sont enregistrées dans un compte distinct « 21351500 - IGAAC Monte-charges, ascenseurs ». L'existence de ce compte permet, dans ce cas précis, d'aboutir à un résultat similaire à une approche préconisée par composants, car la durée d'amortissement de cet élément est différenciée.

Dans le cas où il n'existe, au contraire, pas d'adéquation parfaite entre la nature de dépense et la catégorie d'immobilisation spécifique dans l'outil SAP, les dépenses sont imputées sur une catégorie « 21351801 - Autres IGAAC ». Ceci sera le cas par exemple pour les dépenses du lot « menuiserie ».

✓ **Mode d'évaluation des immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale est la suivante : les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguité, plusieurs critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition supérieure à 1 an, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier, droit de propriété, etc.).

✓ *Entrée dans le patrimoine des immobilisations :*

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les immobilisations sont comptabilisées pour la valeur HT majorée de la TVA non récupérable.

✓ **Comptabilisation des amortissements : une fiabilité accrue par le partage du même système d'information par les acteurs de la fonction comptable**

Etat PF1

✓ Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 lors de la généralisation de l'outil NSI Gestion (pas de changement de méthode), dans un objectif de « normalisation » des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

✓ Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis

La méthode d'amortissement utilisée est l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

✓ Opérations de mises en service d'immobilisations (comptes 23-21)

Selon les principes comptables, une fois l'immobilisation achevée, les dépenses constatées provisoirement au compte 23 (immobilisations en cours ou IEC) sont virées au compte 21 (immobilisation corporelle) par une opération d'ordre non budgétaire. Depuis plusieurs années, l'AP-HP s'attache à fiabiliser l'actif par une mise en service la plus proche possible de la date de mise en service physique.

✓ Comptabilisation des écarts d'inventaire des immobilisations

La réalisation, par les groupes hospitaliers, les pôles d'intérêt commun et le siège, des inventaires pour un certain nombre de catégories d'immobilisations prioritaires (stratégie d'inventaire définie par le niveau central) s'est poursuivie en 2019. Ces inventaires ont donné lieu à des sorties d'actifs lorsque les immobilisations n'ont pu être identifiées physiquement alors que présentes dans les comptes.

Les sorties d'actifs à valeur nette comptable non nulle relatives à des exercices antérieurs à 2018 ont été comptabilisées au 01/01/2019 en tant que correction d'erreur (voir état PF3).

• Charges à payer

Concernant les dépenses qui relèvent d'un engagement juridique préalable, l'AP-HP applique un mécanisme comptable dérogatoire pour mouvementer le compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues » :

- ✓ le référentiel budgétaire et comptable M21 prévoit que ce compte ne doit être utilisé qu'en clôture et en ouverture d'exercice ;
- ✓ A l'AP-HP, ce compte est crédité en cours d'exercice, lors de la certification du service fait avant mise en paiement des dépenses, puis débité lors du traitement de la facture (contrôle et paiement de celle-ci) : les charges à payer correspondent au solde du compte 408 en fin d'exercice.

Ainsi, le compte 408 correspond, à l'AP-HP, aux commandes avec service fait (partiel ou total) mais sans demande de mise en paiement et s'élève au 31 décembre 2019 à un montant créditeur de 253 M€ contre 210 M€ fin 2018.

Charges à payer de personnel (« Reste A Mandater, ou « RAM » de personnel »)

✓ Changement de méthode pour le calcul de la provision sur les comptes épargne temps (CET)

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018 relatif à l'évaluation de la provision sur CET, l'évaluation forfaitaire pratiquée jusqu'à la clôture de l'exercice 2018 est abandonnée au profit d'une évaluation selon le coût moyen journalier des agents concernés (dite évaluation « au réel »). L'AP-HP a décidé de partir sur une base statistique, en retenant le coût moyen journalier par catégories homogènes d'agents notamment en termes de rémunération, cette dernière option ayant été retenue par l'institution. Ce changement est applicable à partir du 1er janvier 2019 et a nécessité un calcul rétrospectif et l'enregistrement d'une écriture de correction du bilan d'entrée.

✓ Reconducton de la méthode définie en 2016 pour le reste du périmètre des charges à payer de personnel (rattachement à l'exercice)

Pour rappel, à l'issue des travaux réalisés dans le cadre de la clôture d'exercice 2016, le périmètre de rattachement des charges de personnel avait été étendu, intégrant les allocations

Etat PF1

retour à l'emploi (ARE), diverses primes à verser au personnel non médical (primes de dimanches, de travaux insalubres, pour heures de nuit, informatiques), ainsi que l'abondement du PERP (plan épargne retraite) pour le personnel médical. Ce périmètre de dépenses est depuis l'exercice 2016 systématiquement rattaché à l'exercice.

- **Charges constatées d'avance**

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). A la clôture de l'exercice, ces charges constatées d'avance donnent lieu à émission d'un mandat d'annulation ou de réduction.

Pour la cinquième année, l'AP-HP a émis en 2019 des bons de commande pour la fourniture de licences d'utilisation de progiciels bureautiques et de réseaux (prestations relevant annuellement du compte 61526100 « Maintenance BCNM Informatique » et/ou 65100000 « Redevanconcess. Brevet, licence, marq, procd, droit »). Ces charges correspondent à des prestations annuelles de juin N à mai N+1 réceptionnées par l'AP-HP sur le second semestre N.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges et dépréciation des comptes de tiers**

En vertu du principe comptable de prudence, l'hôpital doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Dès lors que la survenance d'un risque (litige par exemple) ou d'une charge apparaît comme probable, l'hôpital provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'il enregistre, en compte de résultat, une dotation (charge non décaissée) d'un montant égal au risque (évalué) ou à la charge estimée. Elle crédite simultanément un compte de bilan (passif) pour le même montant. Puis, lorsque le risque ou la charge se réalise (sur un exercice ultérieur), l'hôpital constate la charge réelle et effective (dépense réelle) dans son résultat comptable et budgétaire. En parallèle, elle effectue la « reprise » de la provision constatée antérieurement en enregistrant, à hauteur du montant de la provision, en compte de résultat, un produit (non encaissé) et en débitant le compte de bilan mouvementé initialement. La charge comptabilisée au cours de l'exercice de réalisation du risque ou de la charge est ainsi « neutralisée » à hauteur du montant provisionné à l'origine (par l'écriture de reprise en produit du compte de résultat).

1. Provision pour compte épargne-temps (CET)

La provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés au coût moyen journalier par catégorie d'agents, majoré des cotisations patronales en vigueur. Les jours donnant lieu prévisionnellement à indemnisation (monétisation des jours CET) sont préalablement retranchés des jours CET ; ces jours sont enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

Au titre du personnel médical, le nombre de jours a été déterminé sur la base d'une information exhaustive, après retranchement des charges à payer. Le nombre de jours provisionnés au 31 décembre 2019 s'élève à 217 328 toutes catégories d'agents confondues (A, B et C) avec un montant de la provision CET concernant ce personnel estimé à 108,2 M€ (109,4 M€ à fin 2018 à périmètre constant).

Au titre du personnel non médical, le nombre de jours provisionnés au 31 décembre 2019 s'élève à 1 260 611 toutes catégories d'agents confondues (A, B et C) avec un montant de la provision CET concernant ce personnel estimé à 317,9 M€ (326,5 M à fin 2018 à périmètre constant).

Le montant total de la provision CET s'élève donc à fin 2019 à 426 M€ contre 435,8 M€ à fin 2018 avec prise en considération du changement de méthode.

Etat PF1

2. Provision pour créances irrécouvrables

La méthode retenue pour l'exercice 2019, identique depuis l'exercice 2016, est une méthode statistique basée sur un historique des taux de recouvrement par typologie de tiers.

Les taux appliqués pour l'exercice 2019 pour les différents millésimes d'émission des créances sont ainsi les suivants :

Année créances	Taux de dépréciation sur particuliers	CPAM	Taux des organismes
N-5 > 2014	100%	100%	100%
N-4 > 2015	100%	100%	75%
N-3 > 2016	100%	100%	45%
N-2 > 2017	75%	100%	25%
N-1 > 2018	50%	50%	15%
N > 2019	0%	0%	0%

3. Provision pour contrôle par l'assurance maladie (indus T2A et sanctions) des coûts qui lui sont facturés par l'AP-HP

La méthode est inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

Pour les contrôles antérieurs à l'exercice :

- sur la base des indus et sanctions notifiés

Pour les contrôles réalisés au cours de l'exercice et non encore notifiés :

- les contrôles en cours et non encore notifiés sont provisionnés, les indus étant estimés sur la base de la moyenne des indus notifiés sur les 3 derniers exercices connus ;
- le risque relatif aux sanctions, lorsqu'elles ne sont pas définitivement notifiées, est estimé sur la base de la moyenne des sanctions définitives des trois derniers exercices connus.

Sont également provisionnés d'autres risques liés aux indus, au-delà des seuls contrôles relatifs aux indus et sanctions des contrôles de la tarification à l'activité « T2A » (médicaments, transports, hospitalisation à domicile).

4. Provision pour propre assureur

L'AP-HP est son propre assureur en matière de responsabilité médicale. Elle bénéficie à ce titre d'une dérogation à l'obligation d'assurance, accordée par arrêté du ministre chargé de la santé (arrêté du 3 janvier 2003) en application de l'article L. 1142-2 du Code de la Santé Publique (cf. fiche n°2 DGOS / DGFIP relative à la comptabilisation de provisions réglementées pour propre assureur au compte 1441 " Provisions réglementées pour propre assureur - responsabilité civile ").

Etat PF1

Seules les affaires connues au 31 décembre N (nouvelles ou le cas échéant réactualisées), présentant un risque estimé supérieur à un seuil, sont provisionnées. Elles le sont dès le stade de la transaction amiable. La provision est constituée du montant global de la charge estimée pour le futur. La provision est, le cas échéant, reprise en clôture de l'année N+1, en fonction des paiements effectués durant l'exercice suivant sur les affaires provisionnées et en fonction des provisions pour affaires devenues sans objet.

5. Provision pour risques sur facturation (Polynésie)

Une provision pour risques a été constatée sur l'exercice 2018 pour un montant de 14 M€ concernant les nouvelles modalités de facturation aux patients polynésiens applicables depuis le 1^{er} janvier 2017. Le risque lié à l'annulation des factures de 2017 et 2018 et leur réémission selon les nouvelles modalités a été actualisé courant 2019 pour un montant de 12 M€ et une reprise a donc été comptabilisée.

6. Provision pour le renouvellement des immobilisations

Cette provision réglementée est fondée sur le principe de financements destinés à couvrir des surcoûts d'exploitation générés par la réalisation de nouveaux investissements. Dans le cas de l'AP-HP, sont concernés des surcoûts d'amortissements et des frais financiers pour certaines immobilisations ciblées (principalement travaux et système d'information).

La méthode reste inchangée par rapport à celle appliquée durant l'exercice 2018. Le calcul de la reprise de cette provision se fait conformément à la convention de financement Hôpital 2012 qui prévoit une couverture de 50%, des dotations aux amortissements majorés des frais financiers.

7. Plan pluriannuel d'entretien du domaine immobilier privé de l'AP-HP (CRPA DNA)

La provision a été actualisée en 2019, au regard des dépenses de gros entretien réalisées au cours de l'exercice, ainsi que de l'actualisation du plan pluriannuel d'entretien élaboré par le Département Logement et Gérance Locative de la Direction des Ressources Humaines de l'AP-HP.

Le périmètre du plan pluriannuel d'entretien comprend la maintenance des ascenseurs, l'étanchéité des terrasses, la sécurisation des accès, la sécurité incendie, le tubage cheminées, la rénovation des conduits, la consolidation des caves et structures (façades, dalles et sols), la réparation et modernisation des chaudières individuelles, la réparation des fenêtres, les grosses réparations de façades, les études de danger.

8. Passifs sociaux

Au-delà de la provision pour compte-épargne temps (voir supra), les provisions pour passifs sociaux concernent :

- *Le risque pour indemnisation chômage - allocations retour à l'emploi*

Dans le cadre de l'auto-assurance, l'AP-HP assure elle-même le risque de chômage de ses agents. Elle prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents via le versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ; dans ce cadre, une provision doit être constituée au 31 décembre de l'exercice, dès lors que l'institution a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi pour les agents concernés. En effet, compte tenu des modalités de fonctionnement de l'ARE, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure notamment où le droit de l'agent peut évoluer.

Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi qui assure désormais la gestion des allocataires et le versement des ARE. La provision est donc calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

Etat PF1

- *Le risque pour validation de services CNRACL*

Dans le cadre de la prise en charge, par l'employeur, du montant des charges patronales en cas de demande de validation des services CNRACL (validation de droits à la retraite pour la période relevant des études et/ou la période relevant des années de contractuel) par un de ses agents, l'AP-HP est confrontée à un risque financier et doit constituer une provision au 31 décembre de l'exercice, dès connaissance de ce risque (cf. fiche n° 18 DGFiP-DGOS de mars 2016 actualisée en février 2017 sur les passifs sociaux dans les EPS). En effet, compte tenu des modalités de validation des services CNRACL, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure où la validation par l'agent et le montant validé (selon devis de la CNRACL) ne sont pas connus de manière précise.

Une reprise a été comptabilisée, sur la base des dépenses comptabilisées sur l'exercice au titre de validation des services CNRACL (4,6 M€ pour l'exercice 2019).

- **Produits à recevoir (RAMR)**

- **Rattachement des recettes provenant de l'assurance maladie :**

La grève du codage de l'activité médicale sur les trois derniers mois de l'année 2019 a fortement impacté les rattachements de produits.

Chaque année sont rattachées en recettes Assurance Maladie :

- Les séjours pour lesquels les droits des patients sont toujours en attente de confirmation et qui sont donc sous valorisés dans e-PMSI (séjours en attente de droits non valorisés, et séjours en attente de taux de prise en charge valorisés à 80%). Les recettes relatives aux séjours en attente de décision sur les droits des patients ou en attente de taux sont estimées sur la base du taux moyen de prise en charge par l'Assurance Maladie observé sur l'exercice précédent.
- Les actes et consultations externes en attente de facturation (nombre de venues non facturées X valeur moyenne d'une venue X taux de prise en charge moyen par l'Assurance maladie)
- Les séjours « à cheval » c'est-à-dire commencés sur l'exercice N et terminés sur l'exercice N+1, donc non valorisés sur N dans e-PMSI. La méthode appliquée en 2018 a été conservée, mais ajustée pour tenir compte des séjours non encore codés à la clôture compte tenu de la grève du codage
Les séjours ayant donné lieu à une sortie en janvier 2020 ont été valorisés au réel, au prorata du nombre de journées dans les différentes unités, lorsque les séjours concernés ont pu être valorisés lors de la remontée PMSI des données de janvier 2020. Les séjours ayant donné lieu à une sortie en février ou les mois suivants ont fait l'objet d'une estimation, sur la base d'une valorisation des journées à la valeur moyenne observée dans les différentes unités médicales. Les molécules onéreuses et DMI facturables en sus ont été valorisés au réel pour ceux dispensés / posés en 2019. Les suppléments facturables en sus ont été valorisés au réel pour les séjours terminés et codés en janvier, non valorisés pour les séjours sortis à partir de février car non significatifs au vu des constats sur les années précédentes.

Le taux de facturabilité à l'assurance maladie a été appliqué aux montants ainsi obtenus.

En 2019, la grève du codage entamée en septembre a conduit en clôture d'exercice à rattacher également les recettes des séjours toujours non codés lors de la remontée PMSI de janvier 2020. L'APHP ayant bénéficié d'avances de trésorerie sur les mois d'octobre, novembre, décembre 2019, et ces dernières ayant été comptabilisées sur des comptes de recettes à la demande de l'ARSIF, les RAMR ont été calculés de la manière suivante :

Recettes constatées lors d'une dernière remontée PMSI de l'année 2019 autorisée en mars 2020 + recettes des séjours toujours non codés – Avances reçues

- **Rattachement des recettes facturables aux patients et organismes complémentaires :**

Ces recettes ont été moins impactées par la grève du codage dans la mesure où le ticket modérateur n'est pas facturé sur la base du GHS mais du tarif journalier de prestation.

Etat PF1

GH avec outil de facturation GILDA :

Les produits à rattacher sont estimés à partir :

- De la facturation déjà constatée des séjours et actes externes, au 07/02/2019, relative à des soins de 2019
- De la valorisation des dossiers en attente de facturation dans le système de facturation (dossiers bloqués, dossiers en attente d'accord sur les droits).
Un taux de réalisation sur le titre 2 est appliqué au vu des constats réalisés sur les exercices précédents.

Des ajustements sont cependant apportés comme l'an dernier à cette méthode globale, afin de mieux tenir compte des spécificités de certains GH :

- Ajout de prestations facturées à des établissements hors AP-HP non prises en compte dans la méthode globale, essentiellement facturation d'examens génétiques ou actes de laboratoire extérieurs pour certains GH
- Application, pour certains GH, de décotes par rapport à la méthode globale AP-HP, compte tenu de la patientèle accueillie et du fort taux d'annulation de titres sur débiteurs particuliers pour être ré-émis en titre 1 AMO ou en titre 2 AME.

GH avec outil de facturation GAM : le rattachement des recettes de titre 2 est estimé au vu du nombre des Dossiers de l'exercice 2019 non facturés multipliés par la valorisation moyenne de recettes de titre par dossier constatée sur la même période.

○ **Rattachement des autres recettes :**

Pour la rétrocession, les éléments en attente de facturation dans les systèmes de facturation, et constatés en facturation à la date de notification au titre de l'année précédente, sont validés ou complétés par chaque groupe hospitalier. Les autres recettes en attente sont également évaluées précisément par chaque Groupe Hospitalier et direction concernée.

Les rattachements de recettes de titre 3 sur le CRP annexe B ont été augmentés cette année compte tenu du changement de mode de facturation à l'encontre du Conseil départemental 94 (passage en facturation différentielle) ayant nécessité une évolution lourde du système de facturation et un arrêt de la facturation sur toute l'année 2019, rattrapé en janvier 2020.

Etat PF1

<u>BUDGETS</u>	<u>RAMR 2019</u>	<u>Ecart</u> <u>2019 - 2018</u>	<u>Pour mémoire</u> <u>RAMR 2018</u>
CRPP			
- Titre 1 inclus séjours à cheval SSR	251 901 990 €	165 808 038 €	86 093 952 €
- Titre 1 séjours à cheval MCO	71 047 780 €	1 257 699 €	72 305 479 €
- Titre 2	112 068 075 €	8 892 861 €	103 175 215 €
- Titre 3	74 784 009 €	2 705 240 €	77 489 249 €
Total CRPP	509 801 855 €	170 737 959 €	339 063 895 €
CRPA-A / Dotation Non affectée	- €	- €	- €
CRPA-B / USLD	26 925 007 €	11 827 759 €	15 097 249 €
- Titre 1	51 528 €	51 528 €	
- Titre 2	2 816 493 €	545 501 €	2 270 992 €
- Titre 3	24 056 986 €	11 230 729 €	12 826 257 €
CRPA-E / EHPAD	677 212 €	- 673 054 €	1 350 265 €
- Titre 1	1 687 €	1 687 €	
- Titre 2	69 912 €	67 021 €	136 933 €
- Titre 3	560 580 €	532 218 €	1 092 797 €
- Titre 4	45 033 €	75 502 €	120 535 €
CRPA-C / FORMATION	218 518 €	4 430 €	214 088 €
- Titre 1			
- Titre 2	218 518 €		214 088 €
CRPA-P / TOXICOLOGIE	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	537 622 592 €	181 897 094 €	355 725 498 €

- **Produits constatés d'avance (PCA)**

L'AP-HP a comme chaque année comptabilisé des produits constatés d'avance :

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). Il s'agit de financements reçus en totalité sur l'exercice courant (N) pour lesquels le produit enregistré en conséquence ne peut être imputable à ce seul exercice.

Le solde des PCA au 31 décembre 2019 est de 101,6 M€ :

- 16 M€ de PCA constitués au titre des financements recherche (ex-RAF);
- 85,6 M€ sur le schéma " classique " des PCA.

Etat PF1

- **Gestion des excédents de versement**

Lorsqu'il est constaté un paiement ou une annulation de titre supérieur(e) au montant restant dû d'un titre de recette, la réglementation prévoit de solder le titre pour le montant émis et de constater la différence en excédent de versement. Ce dernier peut être ré-imputé par le biais des comptes 47141100 (pour les particuliers) et 47141200 (pour les organismes), ou faire l'objet d'un remboursement direct au débiteur par le compte 46600000.

L'outil NSI Gestion ne permet pas, en toutes circonstances, le rapprochement automatique du paiement reçu avec le titre de recette correspondant et donc la génération de l'excédent de versement comptabilisé conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, il opère la création automatique de multiples soldes créditeurs alors que les restes à recouvrer sont normalement débiteurs.

- **Financements des projets de recherche et nouveau schéma comptable pour les projets suivis jusqu'à présent via les « recettes affectées »**

- ✓ Mise en œuvre du nouveau schéma comptable concernant les recettes relevant des projets recherche Le dispositif comptable des ressources affectées¹ pour le suivi des contrats de recherche ou tout projet ayant recours au mode de comptabilisation reposant sur l'utilisation des comptes 4682 « Charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » a été supprimé à compter de l'exercice 2019 par la version de l'instruction budgétaire et comptable M21 applicable à ce dernier. Toutefois, ces comptes ont transitoirement été maintenus dans le plan de comptes M21 jusqu'à la fin de l'exercice 2019 pour les seuls établissements dont l'ordonnateur et le comptable public ont formalisé ensemble un plan de convergence pour apurer les opérations parfois anciennes qui y sont imputées (cf. fiche n°17 de la DGOS/DGFIP relative au suivi comptable des financements de la recherche clinique et fiche 17 bis relative au retraitement comptable des ressources affectées (comptes 4682 et 4684) dans les établissements publics de santé). C'est le cas pour l'AP-HP.

Le plan de convergence a été totalement exécuté au 31/12/2019, les financements de la recherche étant désormais tous comptabilisés selon les nouveaux schémas comptables.

En clôture d'exercice, des écritures d'avances reçues (94,4 M€ au 31 décembre 2019) ou de produits constatés d'avance (PCA ; 16 M€), selon l'avancement du projet, ont été comptabilisées pour tous les nouveaux projets (ou fonds retraités) ne relevant pas des subventions de recherche.

Une correction d'erreur de 3,4M€ a été effectuée afin d'ajuster l'écriture de Produits Constatés d'Avance comptabilisée en clôture 2018, la mise en œuvre des nouvelles procédures n'ayant pas permis de rattacher de manière exhaustive les recettes émises sur chaque projet recherche et ayant faussé en clôture 2018 le solde de financement à comptabiliser en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, dans le cadre de ces travaux de retraitement comptable, une fiabilisation de l'ensemble des comptes et fonds de recherche a été effectuée (notamment réconciliation entre ordonnateur et comptable, traçabilité et rattachement systématique aux conventions, etc.) ayant permis le versement en recettes exceptionnelles sur 2019 de reliquats de fonds clos entre 2010-31/12/2018 ou à fermer sur 2019 pour un montant de 13,6 M€.

¹ « Certaines ressources ont une affectation prédéterminée. Ainsi, doivent conserver leur affectation : les produits attribués à l'établissement avec une destination déterminée, les subventions des organismes privés et publics, les dons et legs. L'ordonnateur a l'obligation de respecter l'affectation de ces ressources. Parmi l'ensemble de ces ressources ayant une destination prédéterminée qu'il convient de respecter, les "ressources ou recettes affectées" sont celles qui, parce qu'elles possèdent certaines caractéristiques en sus de leur caractère affecté, sont suivies selon une technique budgétaire et comptable particulière », la recette budgétaire n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'emploi des fonds (chapitre 7 du titre 2 du tome II - référentiel M21 avant son actualisation).

Etat PF1

- Méthode utilisée pour l'évaluation des stocks

- ✓ Règles de valorisation des stocks

Les règles de valorisation et comptabilisation définies dans SAP pour un article donné sont communes pour tous les sites de l'AP-HP. Ainsi, lorsqu'un article est valorisé (suivi en comptabilité des stocks), celui-ci l'est de la même façon pour toutes les entités de l'AP-HP. De même, pour un article donné, les comptes utilisés sont identiques pour tous les établissements.

Ainsi, dans le cas des articles interchangeables (majorité des cas), la méthode de valorisation des stocks retenue pour un article est le prix moyen pondéré (PMP) selon la méthode du calcul à chaque entrée. Un PMP unique est calculé par article au niveau de l'AP-HP dans son ensemble : ce PMP prend donc en compte les prix unitaires constatés dans tous les établissements (lesquels peuvent potentiellement être différents).

Dès lors, il n'y a pas de problématique d'imputation d'écart sur PMP en cas de transfert d'une même référence entre sites de l'AP-HP.

- ✓ Méthode de dépréciation des stocks

L'AP-HP n'applique pas de dépréciation des stocks, le traitement des périmés étant effectué au cours de l'exercice par les consommations.

- Corrections d'erreurs et ajustements

Les corrections d'erreurs et ajustements comptabilisés par le haut de bilan qui ont été individuellement détaillés ci-dessus sont présentés avec leur chiffrage dans l'état PF3.

Etat PF2**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'état PF2 " Faits caractéristiques de l'exercice" présente les seuls faits marquants de l'exercice ayant un impact significatif sur les comptes. Des explications doivent être fournies sur les conséquences de ces faits marquants sur les comptes. Les impacts chiffrés sont présentés dans l'état PF3 infra.

En cas d'absence de faits marquants dans l'exercice, l'établissement doit le signaler.

Cet état précise les faits caractéristiques de l'exercice, au-delà des principes et méthodes comptables qui sont, eux, présentés dans l'état PF1 supra.

➤ **La grève du codage des séjours**

Commencée fin septembre 2019, elle s'est poursuivie au-delà de la clôture des comptes. Compte tenu de l'impact financier important sur les recettes et la trésorerie de l'établissement, un total de 815M€ d'avances de trésorerie a été attribué pour les mois d'octobre, novembre, et décembre 2019 par l'ARS. Cette avance a été comptabilisée, à la demande de l'ARS, sous forme de recettes.

D'importants produits à recevoir ont dû être constatés en clôture 2019 afin de tenir compte du défaut d'exhaustivité du codage au 31/12/2019. Ainsi ce sont 192.5M€ de produits à recevoir qui ont été constatés à ce titre.

➤ **Poursuite des travaux de fiabilisation des comptes**

Une attention particulière a été portée aux périmètres ayant donné lieu à réserves en clôture d'exercice 2018.

Il est notamment à noter les éléments suivants :

- l'approfondissement du contrôle interne s'est poursuivi en 2019, avec une nouvelle période d'auto-évaluation mi 2019 sur l'ensemble des Groupes Hospitaliers, Pôles d'Intérêts Communs, et Directions fonctionnelles de l'AP-HP. Ce déploiement du contrôle interne s'est aussi traduit par l'actualisation des matrices risque / contrôle, ainsi que la rédaction et diffusion de nouvelles procédures ou fiches contrôles ;
- de nombreux « audits flash » des contrôles prioritaires ont été réalisés en 2019 par la DEFIP au sein de plusieurs Groupes Hospitaliers, afin d'accompagner les équipes locales dans l'appropriation et le déploiement du contrôle interne, mais aussi préparer la revue du contrôle interne par les commissaires aux comptes au second semestre. Ces audits flash ont concerné le cycle recettes (audits flash des contrôles prioritaires de supervision comme l'an dernier), mais également les autres cycles : immobilisations, achat...
- les actions de fiabilisation des comptes ont été poursuivies en 2019, à titre d'illustration :
 - poursuite de l'inventaire des immobilisations, qui avait démarré en 2016 après une phase de « nettoyage » en 2015, conformément à la

Etat PF2

stratégie d'inventaire pluriannuelle définie au niveau institutionnel ;

- poursuite des travaux de fiabilisation des stocks (surveillance des interfaces, synchronisation des outils, sécurisation des inventaires, estimation des stocks déportés...) ; concernant les inventaires, un unique procès-verbal d'inventaire a été utilisé par la quasi intégralité des responsables de magasins, sécurisant ainsi ce process ;
- poursuite et achèvement de la mise en œuvre du nouveau schéma comptable concernant les recettes relevant des projets recherche : les nouveaux projets recherche (« flux ») ont été comptabilisés en 2019 via le nouveau schéma comptable ; et le solde du « stock » a fait l'objet d'un retraitement (voir détails dans les états PF1 et PF3) ;
- régularisation au cours de l'exercice 2019 du solde du compte « 40800000 - Fournisseurs - Factures non parvenues » réalisée sur les services faits sans DMP antérieurs à 2018. Compte tenu de la complexité de l'opération, elle a été réalisée par le DSIG à la demande de la DEFIP/SFACT et a engendré un produit exceptionnel de 13 M€ ;
- plus globalement, la comptabilisation de corrections au bilan d'ouverture de l'exercice 2019 (voir détails dans les états PF1 et PF3).

➤ Changement d'outil de Gestion Administrative des Malades (nouvelle « GAM »), et optimisation des circuits patients

Pour rappel : afin d'optimiser la chaîne de facturation et de recouvrement, et de permettre la mise en œuvre réglementaire de la réforme FIDES (Facturation Individuelle Des Etablissements de Santé) et d'une manière plus générale le programme national SIMPHONIE, l'AP-HP a fait le choix, fin 2014, de changer son outil de facturation et de gestion administrative des malades, GILDA.

Le nouveau logiciel de facturation a été déployé dans le premier groupe hospitalier (GH) pilote (HUEP) fin juin 2017, puis à l'AGEPS en 2018. Les déploiements se sont accélérés en 2019 avec le déploiement de 9 sites. Les déploiements ont comme impact un léger retard de facturation immédiatement après les bascules, mais compensé par la suite par le dispositif de préadmission et d'orientation automatique des patients qui permet de mieux anticiper la venue des patients et la récupération de leurs droits assurance maladie et complémentaire santé.

Un site de l'AP-HP (l'AGEPS) est passé en mode facturation FIDES en 2019, sans impact significatif sur les recettes.

➤ Réglementation EIP (Entités d'intérêt public)

Pour rappel, l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 a modifié l'article L.823-19 du Code de commerce en étendant son champ d'application aux EIP telles que définies à l'article L820-1 du Code de commerce ; l'AP-HP en tant qu'émettrice dans le cadre de programme EMTN est concernée par cette réglementation. Le comité d'audit, mis en place par le conseil de surveillance de l'APHP en décembre 2017, s'est réuni deux fois en 2019.

Etat PF3**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes**

Rappel : Les méthodes comptables relatives à ces écritures sont précisées dans l'état PF1 supra.

➤ Corrections relatives aux immobilisations

Les corrections des écarts d'inventaire (sorties d'actif à valeur nette comptable non nulle) ont représenté un montant de 1,2 M€ au débit.

➤ Ecriture de correction du bilan d'entrée concernant la provision CET

Concernant la provision sur CET, abandon de l'évaluation forfaitaire pratiquée jusqu'à la clôture de l'exercice 2018 au profit d'une évaluation selon le coût moyen journalier des agents concernés (dite évaluation « au réel »). Ce changement est applicable à partir du 1er janvier 2019 et a nécessité un calcul rétrospectif et l'enregistrement d'une écriture de correction du bilan d'entrée, grevant les fonds propres de 197,6M€ au débit.

➤ Retraitements comptables des financements recherche

Le résultat du retraitement des comptes de ressources affectées (RAF) a représenté en global une correction d'un montant de 2,7 M€ au crédit se décomposant ainsi :

- apurement du compte #4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » pour un montant global de 91,5 M€ ;
- apurement du compte #4682 « Charges à payer sur ressources affectées » pour un montant de - 106,7 M€ ;
- apurement des comptes de dons et legs sur RAF pour 12,5 M€.

➤ Reconstitution de produits constatés d'avance pour les projets de recherche

Les produits constatés d'avance reconstitués en balance d'entrée 2019 pour ces projets de recherche ont été comptabilisés pour un montant de 3,4 M€ au débit.

Etat PF3

➤ **Synthèse des corrections comptabilisées via les capitaux propres**

Les principales écritures comptabilisées en 2019 pour tenir compte des changements de méthode ou corriger des erreurs relevant d'exercices antérieurs ont été détaillées supra. Elles permettent de neutraliser, via un mouvement des capitaux propres (haut de bilan), l'effet de ces changement ou de ces corrections sur le résultat 2019.

Le tableau ci-dessous synthétise ces corrections par compte et par périmètre :

	10682		110		119	
	Excédent affecté à l'investissement		Report à nouveau excédentaire		Report à nouveau déficitaire	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
CORRECTION INVENTAIRE_ IMMOBILISATIONS_SORTIES A VNC NON NULLE	1 173 217,57					
CORRECTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT INSCRITE AU COMPTE DE RESULTAT						2 771,66
CORRECTION PPP PART CAPITAL	110 716,73					
CHANGEMENT DE METHODE PROVISION CET					197 647 102,00	
RESULTAT OPERATION RETRAITEMENT RAF APUREMENT DU COMPTE 4684 « PRODUITS A RECEVOIR SUR RESSOURCES AFFECTEES » POUR SOLDE	91 511 347,63					
RESULTAT OPERATION RETRAITEMENT RAF APUREMENT DU COMPTE 4682 « CHARGES A PAYER SUR RESSOURCES AFFECTEES »		106 747 498,29				
APUREMENT DES COMPTES DE DONS/LEGS SUR RAF	12 549 064,88					
RECONSTITUTION DE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE POUR DES PROJETS RECHERCHE	3 409 080,78					
REGULARISATION DEBITEURS	56 351,33					

Etat BI1**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
		solde débiteur			solde débiteur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	201	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	203	156 911 799,37	11 933 640,10	1 961 582,61	166 883 856,86
Contributions aux investissements communs des GHT	204	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	438 715 229,38	55 571 189,28	8 759 419,95	485 526 998,71
Autres immobilisations incorporelles	208	1 307 199,52	257 977,47	10 634,24	1 554 542,75
Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	65 389 505,54	38 739 777,87	20 708 575,53	83 420 707,88
<i>Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles</i>	237	65 389 505,54	38 739 777,87	20 708 575,53	83 420 707,88
Immobilisations corporelles					
Terrains	211, 212	127 661 931,75	5 809 867,05	4 200 780,33	129 271 018,47
Constructions	213, 214	6 017 991 674,84	256 286 566,07	38 594 176,38	6 235 684 064,53
Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	1 556 391 793,42	102 014 116,46	60 477 444,60	1 597 928 465,28
Autres immobilisations corporelles	218	458 851 848,77	42 271 582,97	12 985 881,30	488 137 550,44
Immobilisations reçues en affectation	22 (sauf 229)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	231 655 758,19	131 522 300,37	183 015 398,57	180 162 659,99
<i>dont Part investissement- partenariats public-privé</i>	235	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	238	230 082 094,73	131 522 300,37	182 817 344,37	178 787 050,73
Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	230 541 738,82	0,00	836 862,55	229 704 876,27
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	261,266,267	547 060,00	0,00	0,00	547 060,00
Autres titres immobilisés	271, 272	304 729,91	0,00	0,00	304 729,91
Prêts	274	30 127 977,18	53 947,74	2 649 794,39	27 532 130,53
Autres	273, 275, 276	2 563 476,63	2 190 878,07	2 248 567,98	2 505 786,72
TOTAL		9 318 961 723,32	646 651 843,45	336 449 118,43	9 629 164 448,34

Etat BI2**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	amortissements cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur			solde créditeur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	2801	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	2803	131 975 338,89	8 059 324,75	479 329,94	139 555 333,70
Contributions aux investissements communs des GHT	2804	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2805	308 446 498,16	42 357 156,35	1 704 589,64	349 099 064,87
Autres immobilisations incorporelles	2808	453 323,16	248 378,56	0,00	701 701,72
Immobilisations corporelles					
Terrains	2811, 2812	4 400 190,87	994 230,01	0,00	5 394 420,88
Constructions	2813, 2814	3 716 862 277,74	218 247 546,53	22 209 487,59	3 912 900 336,68
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	1 124 793 367,18	90 136 882,91	54 352 826,04	1 160 577 424,05
Autres immobilisations corporelles	2818	342 087 075,03	35 113 466,98	9 615 699,17	367 584 842,84
Immobilisations reçues en affectation	282	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 629 018 071,03	395 156 986,09	88 361 932,38	5 935 813 124,74

Etat BI3**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse (Si BE>BS :=BE-BS)	Variation à la hausse (Si BE<BS :=BS-BE)
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	1 259 766 317,97	1 271 049 341,02	0,00	11 283 023,05
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	563 752 941,17	618 358 874,51	0,00	54 605 933,34
Réserve de trésorerie	297 509 692,10	297 509 692,10	0,00	0,00
Réserves de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau				
Report à nouveau excédentaire	1 472 428,20	0,00	1 472 428,20	0,00
Report à nouveau déficitaire	-913 835 098,93	-1 288 292 984,77	374 457 885,84	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-121 617 769,73	-162 168 661,59	40 550 891,86	0,00
Subventions d'investissement	179 359 531,94	232 439 057,52	0,00	53 079 525,58
Provisions réglementées				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	44 798 385,32	49 730 521,32	0,00	4 932 136,00
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilité civile	16 527 101,79	13 526 839,98	3 000 261,81	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 327 733 529,83	1 032 152 680,09	419 481 467,71	123 900 617,97
Variation de capitaux propres de l'année	//////////	//////////	295 580 849,74	

Etat BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS**

RUBRIQUES	comptes	Montant au début de l'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur			solde créditeur
Provisions pour risques et charges					
C/151 : Provisions pour risques		30 008 971,20	10 475 261,59	11 553 614,51	28 930 618,28
C/ 1511 provisions pour litiges	1511	5 201 719,84	2 865 134,00	3 267 985,14	4 798 868,70
C/ 1515 provisions pour pertes de change	1515	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 autres provisions pour risques	1518	24 807 251,36	7 610 127,59	8 285 629,37	24 131 749,58
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	152	0,00	0,00	0,00	0,00
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	153	238 195 525,86	198 612 434,00	10 773 748,00	426 034 211,86
C/ 1531: personnel médical	1531	93 686 322,78	15 708 799,00	1 180 212,00	108 214 909,78
C/ 1532: personnel non médical	1532	144 509 203,08	182 903 635,00	9 593 536,00	317 819 302,08
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		2 516 894,58	0,00	2 071 100,14	445 794,44
C/ 1572 provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1572	2 516 894,58	0,00	2 071 100,14	445 794,44
C/158 : Autres provisions pour charges	158	44 830 284,62	0,00	6 864 462,42	37 965 822,20
TOTAL		315 551 676,26	209 087 695,59	31 262 925,07	493 376 446,78

Etat BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Montant au début de l'exercice (1) solde créditeur	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3) solde créditeur
Dépréciations autre que comptes financiers :					
C/29 : Dépréciation des immobilisations	2904, 2905, 2908, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2918, 292, 2931, 2932, 2961, 2966, 2967, 2971, 2972, 2974, 2975, 2976	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 39 : Dépréciation des stocks et en-cours	39	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 49 : Dépréciation des comptes de tiers	491,496	238 849 613,31	101 669 917,90	94 635 464,15	245 884 067,06
Dépréciation des comptes financiers :					
C/ 59 : Dépréciation des comptes financiers	59	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		238 849 613,31	101 669 917,90	94 635 464,15	245 884 067,06

Etat B15**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES**

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
	1	2	3	4	5 = (1-2) + (3-4)
C/ 1311 Subventions d'équipements reçues - Etat et établissements nationaux	34 016 284,88	4 767 494,69	399 992,00	25 354,23	29 623 427,96
C/ 13121 Subventions d'équipements reçues - Régions - Subventions des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et des sages-femmes (transférables)	956 221,46	212 503,33	1 771,16	28 208,37	717 280,92
C/ 13128 Subventions d'équipements reçues - Régions Autres	13 837 190,46	4 009 623,83	-528 115,85	8 043,34	9 291 407,44
C/ 1313 Départements	5 487 277,35	3 292 025,38	0,00	339 925,78	1 855 326,19
C/ 1314 Communes	30 000,00	22 000,00	211 710,00	2 000,00	217 710,00
C/ 1315 Autres collectivités et établissements publics locaux	18 741 079,09	542 159,50	847 000,00	874 244,68	18 171 674,91
C/ 1316 GHT – Contributions aux investissements communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13181 Autres subventions d'équipements reçues - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	351 225,78	30 673,73	658 558,74	-30 673,73	1 009 784,52
C/ 13182 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds de Modernisation des Établissements de Santé (FMESPP)	45 306 329,26	5 288 599,87	25 899 276,33	665 940,47	65 251 065,25
C/ 13183 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/13187 Missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	14 354 919,00	1 066 666,67	24 266 873,00	0,00	37 555 125,33
C/ 13188 Autres subventions d'équipements reçues - Autres subventions	90 929 373,39	25 418 621,73	6 329 817,70	3 094 314,36	68 746 255,00
TOTAL	224 009 900,67	44 650 368,73	58 086 883,08	5 007 357,50	232 439 057,52

Etat BI6**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX**

Exercices	Hospitalisés et consultants	Caisse de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable Contentieux	259 335 861,74 € 417 714,15 €	623 780 508,28 € - €	49 862 883,66 € - €	38 173 442,83 € - €	94 509 279,78 € - €	214 083 991,92 € - €
Total	259 753 575,89 €	623 780 508,28 €	49 862 883,66 €	38 173 442,83 €	94 509 279,78 €	214 083 991,92 €

Etat BI7**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS**

	Moins de 20 €		De 20 € à 100 € (1)		De 100 € à 1000 €(2)		Plus de 1000 €		Total	
	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant
Amiable Contentieux	493 627 15	5 311 839,06 -607,17	417 290 124	18 784 288,30 7 214,20	140 440 148	36 374 283,72 51 903,51	35 645 91	198 865 450,66 359 203,61	1 087 002 378	259 335 861,74 417 714,15
Total	493 642	5 311 231,89	417 414	18 791 502,50	140 588	36 426 187,23	35 736	199 224 654,27	1 087 380	259 753 575,89

(1) hors pièces de recouvrement égales à 100

(2) y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

COMPTES	Balance de sortie 2018	EXERCICE 2019		Balance de sortie 2019
		Masses créditrices	Masses débitrices	
C/163 Emprunts obligataires				
<i>C/ 1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>	1 734 098 250,60	294 000 000,00	66 000 000,00	1 962 098 250,60
<i>C/ 1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital</i>	1 644 098 250,60	294 000 000,00	61 000 000,00	1 877 098 250,60
<i>C/ 1638 Autres emprunts obligataires</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1638 Autres emprunts obligataires</i>	90 000 000,00	0,00	5 000 000,00	85 000 000,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	645 614 260,39	31 666 666,70	83 752 387,56	593 528 539,53
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>	587 147 593,69	20 000 000,00	66 252 387,53	540 895 206,16
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	58 466 666,70	11 666 666,70	17 500 000,03	52 633 333,37
<i>C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	51 561 069,59	110 716,73	1 664 245,46	50 007 540,86
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/1675 Dettes - Partenariats public-privé</i>	51 561 069,59	110 716,73	1 664 245,46	50 007 540,86
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 431 273 580,58	325 777 383,43	151 416 633,02	2 605 634 330,99
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (4) :		61 000 000,00		

(4) Montant calculé à partir de la formule suivante : (D1631+C1632)+D1632

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)**

Prêteur	Encours au 31/12/2019
CALYON ABN AMRO	85 000 000,00
BNP-PARIBAS	13 125 000,00
CDC	95 871 194,61
SOCIETE GENERALE	181 833 333,37
CREDIT AGRICOLE	5 369 799,42
CAISSE D'ÉPARGNE-CFF	115 770 833,32
DEXIA CLF	121 558 378,81
DEPFA	60 000 000,00
COFELY services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)	10 697 056,74
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La Pitié)	39 310 484,12
TOTAUX	728 536 080,39

RECAPITULATIF PAR ligne obligataire (ventilation du compte 1631)

Prêteur	Prêteur	Encours au 31/12/2019	Durée résiduelle	Type d'indexation
EMTN SOUCHE 8	HSBC	128 000 000,00	1,87	Fixe
EMTN SOUCHE 9	HSBC	26 463 777,70	2,46	Variable
EMTN SOUCHE10	HSBC	36 603 221,08	0,48	Variable
EMTN SOUCHE11	BNP-PARIBAS	42 833 607,91	0,71	Variable
EMTN SOUCHE12	NATIXIS	70 000 000,00	5,62	Fixe
EMTN SOUCHE13	MERRILL LYNCH	50 000 000,00	8,68	Fixe
EMTN SOUCHE14	HSBC	55 658 627,09	7,74	Variable
EMTN SOUCHE15 - tranche 1	NATIXIS	64 300 000,00	6,61	Fixe
EMTN SOUCHE16	BARCLAYS	94 956 750,00	7,79	Fixe
EMTN SOUCHE17	BNP-PARIBAS	27 000 000,00	11,89	Fixe
EMTN SOUCHE15 - tranche 2	NATIXIS	51 131 279,56	6,61	Fixe
EMTN SOUCHE18	BNP-PARIBAS	25 000 000,00	12,02	Fixe

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

EMTN SOUCHE19	BNP-PARIBAS	60 650 987,26	4,22	Variable
EMTN SOUCHE20	BRED	70 000 000,00	2,95	Variable
EMTN SOUCHE21	SG	80 000 000,00	9,82	Fixe
EMTN SOUCHE22	SG	70 000 000,00	10,82	Fixe
EMTN SOUCHE23	BRED	50 000 000,00	3,92	Variable
EMTN SOUCHE24	GFI	40 000 000,00	2,93	Fixe
EMTN SOUCHE25	GOLDMAN-SACHS	30 000 000,00	16,46	Fixe
EMTN SOUCHE26	BRED	30 000 000,00	4,5	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 1	BRED	10 000 000,00	5,58	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 2	BRED	10 000 000,00	5,58	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 3	BRED	15 000 000,00	5,58	Fixe
EMTN SOUCHE28	SG	15 000 000,00	5,79	Fixe
EMTN SOUCHE29	COMMERZBANK	50 000 000,00	8,9	Fixe
EMTN SOUCHE30	COMMERZBANK	30 000 000,00	12,58	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 1	HSBC	30 000 000,00	22,63	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 2	JEFFERIES	5 000 000,00	22,63	Fixe
EMTN SOUCHE32	ABN AMRO	35 000 000,00	19,5	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 1	ABN AMRO	36 000 000,00	13,83	Fixe
EMTN SOUCHE34	MERRILL LYNCH	30 000 000,00	23,9	Fixe
EMTN SOUCHE35	ABN AMRO	27 500 000,00	21,92	Fixe
EMTN SOUCHE36	BNP-PARIBAS	40 000 000,00	28,27	Fixe
EMTN SOUCHE37	HSBC	80 000 000,00	28,3	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 2	ABN AMRO	40 000 000,00	13,83	Fixe
EMTN SOUCHE38	COMMERZBANK	27 000 000,00	26,99	Fixe
EMTN SOUCHE39	SG	100 000 000,00	14,41	Fixe
EMTN SOUCHE40	CACIB	27 000 000,00	29,3	Fixe
EMTN SOUCHE41	CACIB	60 000 000,00	24,37	Fixe
EMTN SOUCHE42	BRED	20 000 000,00	9,41	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 1	BRED	30 000 000,00	11,41	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	BRED	17 000 000,00	11,41	Fixe
EMTN SOUCHE44	BRED	35 000 000,00	3,99	Fixe
EMTN SOUCHE45	UNICREDIT	5 000 000,00	9,3	Fixe
TOTAL c/1631		1 877 098 250,60		

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/2019**

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
2020	122 011 514,32	2 483 622 816,67
2021	158 813 092,67	2 324 809 724,00
2022	167 391 602,71	2 157 418 121,29
2023	169 484 612,79	1 987 933 508,50
2024	173 062 864,60	1 814 870 643,90
2025	172 553 755,71	1 642 316 888,19
2026	174 115 571,49	1 468 201 316,70
2027	170 675 233,19	1 297 526 083,51
2028	166 967 040,99	1 130 559 042,52
2029	175 280 478,63	955 278 563,89
2030	120 410 332,68	834 868 231,21
2031	94 535 590,52	740 332 640,69
2032	75 660 789,63	664 671 851,06
2033	96 799 774,63	567 872 076,43
2034	114 885 017,93	452 987 058,50
2035	13 232 322,50	439 754 736,00
2036	42 900 520,38	396 854 215,62
2037	7 291 298,95	389 562 916,67
2038	6 545 229,07	383 017 687,60
2039	41 386 830,30	341 630 857,30
2040	6 523 885,38	335 106 971,92
2041	34 169 698,81	300 937 273,11
2042	35 951 929,94	264 985 343,17
2043	30 985 343,17	234 000 000,00
2044	60 000 000,00	174 000 000,00
2045	0,00	174 000 000,00
2046	27 000 000,00	147 000 000,00
2047	0,00	147 000 000,00
2048	120 000 000,00	27 000 000,00
2049	27 000 000,00	0,00

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT							
	numéro de contrat	établissement de crédit	date de signature du contrat	date de consolidation du prêt	date d'échéance du prêt	montant nominal contractuel	type de taux (F, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt initial
				1			2	3
C/163 Emprunts obligataires								
<i>C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>								
EMTN SOUCHE 2	ABN-AMRO+CALYON	05/12/2007	05/12/2007	05/12/2019	61 000 000,00	V	Euribor 6M-0,02%	
EMTN SOUCHE 8	HSBC	03/11/2008	12/11/2008	12/11/2021	128 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE 9	HSBC	28/05/2009	15/06/2009	15/06/2022	26 463 777,70	V	Euribor 6M+0,75%	
EMTN SOUCHE10	HSBC	09/06/2009	25/06/2009	25/06/2020	36 603 221,08	V	Euribor 6M+0,71%	
EMTN SOUCHE11	BNP-PARIBAS	21/08/2009	16/09/2009	16/09/2020	42 833 607,91	V	Euribor 6M+0,55%	
EMTN SOUCHE12	NATIXIS	11/08/2010	13/08/2010	13/08/2025	70 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE13	MERRILL LYNCH	03/09/2010	03/09/2010	01/09/2028	50 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE14	HSBC	02/09/2010	24/09/2010	24/09/2027	55 658 627,09	V	Euribor 6M+0,54%	
EMTN SOUCHE15-tranche n°1	NATIXIS	09/08/2011	09/08/2011	09/08/2026	64 300 000,00	F		
EMTN SOUCHE16	BARCLAYS	30/09/2011	12/10/2011	12/10/2027	94 956 750,00	F		
EMTN SOUCHE17	BNP-PARIBAS	07/11/2011	09/11/2011	17/11/2031	27 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE15-tranche n°2	NATIXIS	18/11/2011	16/12/2011	09/08/2026	51 131 279,56	F		
EMTN SOUCHE18	BNP-PARIBAS	03/01/2012	05/01/2012	05/01/2032	25 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE19	BNP-PARIBAS	08/03/2012	19/03/2012	19/03/2024	60 650 987,26	V	Euribor 3M+1,4%	
EMTN SOUCHE20	BRED	10/12/2014	10/12/2014	10/12/2022	70 000 000,00	V	Euribor 3M+0,36%	
EMTN SOUCHE21	SG	20/10/2015	22/10/2015	22/10/2029	80 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE22	SG	20/10/2015	22/10/2015	22/10/2030	70 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE23	BRED	20/11/2015	30/11/2015	30/11/2023	50 000 000,00	V	Euribor 3M+0,30%	
EMTN SOUCHE24	GFI	30/11/2015	03/12/2015	05/12/2022	40 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE25	GOLDMAN-SACHS	13/06/2016	13/06/2016	13/06/2036	30 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE26	BRED	29/06/2016	29/06/2016	29/06/2024	30 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE27- tranche 1	BRED	27/07/2016	27/07/2016	27/07/2025	10 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE27- tranche 2	BRED	13/10/2016	27/07/2016	27/07/2025	10 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE27- tranche 3	BRED	26/10/2016	27/07/2016	27/07/2025	15 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE28	SG	13/10/2016	13/10/2016	13/10/2025	15 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE29	COMMERZBANK	22/11/2016	22/11/2016	22/11/2028	50 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE30	COMMERZBANK	17/07/2017	25/07/2017	26/07/2032	30 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE31- tranche 1	HSBC	09/08/2017	11/08/2017	11/08/2042	30 000 000,00	F		
EMTN SOUCHE31- tranche 1								

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

EMTN SOUCHE31 - tranche 2
 EMTN SOUCHE32
 EMTN SOUCHE33 - tranche 1
 EMTN SOUCHE34
 EMTN SOUCHE35
 EMTN SOUCHE36
 EMTN SOUCHE37
 EMTN SOUCHE33 - tranche 2
 EMTN SOUCHE38
 EMTN SOUCHE39
 EMTN SOUCHE40
 EMTN SOUCHE41
 EMTN SOUCHE42
 EMTN SOUCHE43-1
 EMTN SOUCHE43-2
 EMTN SOUCHE44
 EMTN SOUCHE45

C/1638 Autres emprunts obligataires
 EMTN SOUCHE01

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

C/1641 Emprunts en euros
 Contrat initial de 432,328 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 200 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 306,487 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 60M€-DEXIA-CLF

Contrat initial de 104,684 M€-DEXIA-CLF
 Contrat initial de 23,3 M€-La Banque Postale
 Contrat initial de 50 M€-La Banque Postale
 Contrat initial de 60 M€ DEPFA ACS BANK
 Contrat initial de 50 M€ S. G
 Contrat initial de 30 M€ S. G

10032EMTN31-2	JEFFERIES	11/10/2017	25/10/2017	11/08/2042	5 000 000,00	F	
10033EMTN32	ABN-AMRO	26/09/2017	13/10/2017	25/06/2039	35 000 000,00	F	
10034EMTN33-1	ABN-AMRO	17/10/2017	25/10/2017	25/10/2033	36 000 000,00	F	
10035EMTN34	MERRILL LYNCH	15/11/2017	17/11/2017	17/11/2043	30 000 000,00	F	
10036EMTN35	ABN-AMRO	25/11/2017	27/11/2017	27/11/2041	27 500 000,00	F	
10037EMTN36	BNP-PARIBAS	23/03/2018	29/03/2018	30/03/2048	40 000 000,00	F	
10038EMTN37	HSBC	06/04/2018	10/04/2018	10/04/2048	80 000 000,00	F	
10034EMTN33-2	ABN-AMRO	26/11/2018	25/10/2018	25/10/2033	40 000 000,00	F	
10039EMTN38	COMMERZBANK	13/12/2018	21/12/2018	21/12/2046	27 000 000,00	F	
10040EMTN39	SG	01/04/2019	25/04/2019	25/05/2034	100 000 000,00	F	
10041EMTN40	CACIB	02/04/2019	10/04/2019	10/04/2049	27 000 000,00	F	
10042EMTN41	CACIB	29/04/2019	09/05/2019	09/05/2044	60 000 000,00	F	
10043EMTN42	BRED	22/05/2019	29/05/2019	25/05/2029	20 000 000,00	F	
10044EMTN43-1	BRED	29/05/2019	07/06/2019	25/05/2031	30 000 000,00	F	
10044EMTN43-2	BRED	10/10/2019	21/10/2019	25/05/2031	17 000 000,00	F	
10045EMTN44	BRED	03/07/2019	12/07/2019	28/12/2023	35 000 000,00	F	
10046EMTN45	UNICREDIT	08/10/2019	18/10/2019	18/04/2029	5 000 000,00	F	
cte 1631+1632							1 938 098 250,60
10002EMTN1	ABN-AMRO+CALYON	07/12/2006	22/12/2006	22/12/2036	150 000 000,00	F	
cte 1638							150 000 000,00
TOTAL CTE 163							2 088 098 250,60
20003DEXIA	DEXIA-CLF	25/10/2008	15/11/1999	25/07/19	65 908 128,95	V	Euribor 12M-0,08%
20004DEXIA	DEXIA-CLF	25/10/2008	01/12/1999	25/10/19	30 489 803,45	V	Euribor 3M+0,2%
20005DEXIA	DEXIA-CLF	04/11/1999	01/01/2000	25/10/19	46 723 641,95	V	Euribor 12M moyennés
20010DEXIA	DEXIA-CLF	01/07/2011	05/10/2004	25/10/19	60 000 000,00	F	au 25/10/2010
20015DEXIA	DEXIA-CLF	25/06/2005	01/07/2007	01/07/20	104 684 698,39	V	Euribor 3M+0,02%
20035LBP	DEXIA-CLF	14/12/2017	27/12/2017	01/01/38	23 300 000,00	F	
20037LBP	DEXIA-CLF	20/12/2018	31/12/2018	01/10/33	50 000 000,00	F	
20009DEPFA	DEPFA	28/09/2004	05/10/2004	07/10/24	60 000 000,00	F	
20019SOCGEN	SG	22/06/2009	15/07/2009	16/07/29	50 000 000,00	F	
20020SOCGEN	SG	27/07/2009	27/07/2009	27/07/25	30 000 000,00	F	

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Contrat initial de 36 M€ S. G Contrat initial de 60 M€ S. G Contrat initial de 19,750 M€-CDC Contrat initial de 91,5 M€-CDC Contrat initial de 8,6 m€ -CDC Contrat initial de 6 m€ -CDC Contrat initial de 30 M€-BNP-PARIBAS Contrat initial de 30 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 105 M€-Caisse d'Epargne: CE-CFF Contrat initial de 40 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 20 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 10 M€-CRCA	20021SOCGEN 20023SOCGEN 20024CDC 20032CDC 20033CDC 20034CDC 20029BNP 20027CEIDF 20030CECFF-EX 30007CECFF 20036CEIDF 20038CEIDF 20031CAIDF	SG SG CDC CDC CDC CDC BNP-PARIBAS Caisse d'Epargne IDF CE-CFF CE-CFF CE-CFF Crédit Agricole IDF	27/07/2009 14/10/2009 18/11/2009 18/11/2011 28/12/2016 28/12/2016 14/12/2010 06/07/2010 05/01/2011 14/12/2018 16/09/2019 26/10/2011	27/07/26 05/11/23 01/12/43 25/11/41 28/12/36 28/12/36 15/12/26 05/08/30 05/01/23 21/12/33 04/12/34 28/10/26	36 000 000,00 60 000 000,00 19 750 000,00 91 500 000,00 8 600 000,00 6 000 000,00 30 000 000,00 30 000 000,00 105 000 000,00 40 000 000,00 20 000 000,00 10 000 000,00	F V F F F F V F F F F F	Taux de swap+0,48% Livret A + 1% euribor 3 mois+0,49%
		TOTAL CTE 1641			977 956 272,74		
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie cte 16441: Opérations afférentes à l'emprunt Contrat CLTR Initial de 70 m€ SG Contrat CLTR Initial de 75 m€ DEXIA-CLF	30004SOCGEN 30006DEXIA	SG DEXIA-CLF TOTAL CTE 1644	23/12/2005 18/12/2007	23/12/2005 18/12/2007 27/12/2028	70 000 000,00 75 000 000,00 145 000 000,00	V V	
		TOTAL CTE 164			1 122 956 272,74		
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières C/ 1673 Prêts de l'Etat C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP C/ 1675 Dettes - Partenariats public- privé COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne) GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié) C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	PPP BEH	COFELYS GENECOMI	11/08/2014 25/11/2013	11/08/2014 25/11/2013 30/06/2035 25/11/2041	13 250 398,06 45 006 190,38	F F	
		TOTAL CTE 167			58 256 588,44		
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)					-		
					3 269 311 111,78		

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

--	--	--	--	--	--	--	--	--

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois)

4 : pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : in fine F, progressif P, amortissements constants AC, dégressif D, variable V

6 : A annuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	numéro de contrat	taux d'intérêt initial	taux actuel initial	devise	modalités de remboursement du capital	périodicité de remboursement du capital	NIVEAU DE RISQUE (Chaque "Case")		SI RISQUE > = 2A		
							niveau de risque de l'indice (chiffre)	niveau de risque de la structure (lettre)	date de passage en phase structurée	date d'échéance de la phase structurée	formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
C/163 Emprunts obligataires											
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine											
EMTN SOUCHE 2	10003EMTN2			Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE 8	10009EMTN8	4,920%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE 9	10010EMTN9	2,234%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE10	10011EMTN10	2,126%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE11	10012EMTN11	1,590%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE12	10013EMTN12	3,875%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE13	10014EMTN13	3,880%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE14	10015EMTN14	1,678%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE15-tranche n°1	10016EMTN15-1	4,100%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE16	10017EMTN16	3,710%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE17	10018EMTN17	4,150%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE15-tranche n°2	10016EMTN15-2	4,280%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE18	10019EMTN18	4,100%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE19	10020EMTN19	2,252%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE20	10021EMTN20	0,442%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE21	10022EMTN21	1,630%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE22	10023EMTN22	1,730%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE23	10024EMTN23	0,191%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE24	10025EMTN24	0,6225%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE25	10026EMTN25	1,550%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE26	10027EMTN26	0,425%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE27- tranche 1	10028EMTN27	0,292%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE27- tranche 2	10028EMTN27	0,292%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE27- tranche 3	10028EMTN27	0,292%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE28	10029EMTN28	0,310%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE29	10030EMTN29	0,860%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE30	10031EMTN30	1,550%		Euro	F	IN FINE	1	A			
EMTN SOUCHE31- tranche 1	10032EMTN31-1	1,987%		Euro	F	IN FINE	1	A			

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTÉ FINANCIER 2019

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIER

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Contrat initial de 36 M€ S. G Contrat initial de 60 M€ S. G Contrat initial de 19,750 M€-CDC Contrat initial de 91,5 M€-CDC Contrat initial de 8,6 m€ -CDC Contrat initial de 6 m€ -CDC Contrat initial de 30 M€-BNP-PARIBAS Contrat initial de 30 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 105 M€-Caisse d'Epargne: CE-CFF Contrat initial de 40 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 20 M€-Caisse d'Epargne Contrat initial de 10 M€-CRCA	20021SOCGEN 20023SOCGEN 20024CDC 20032CDC 20033CDC 20034CDC 20029BNP 20027CEIDF 20030CECFF-EX 30007CECFF 20036CEIDF 20038CEIDF 20031CAIDF	4,775% 1,481% 2,25% 3,62% 0,000% 0,000% 1,516% 3,960% 2,405% 1,190% 0,200% 3,840%		EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO EURO	F F P AC AC AC AC F AC AC T T P	IN FINE IN FINE S A A A A T IN FINE T T A	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A B A A A A A A A A A A		
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie <i>cte 16441: Opérations afférentes à l'emprunt</i> Contrat CLTR Initial de 70 m€ SG Contrat CLTR Initial de 75 m€ DEXIA-CLF	30004SOCGEN 30006DEXIA	eonia+0,02 éonia+0,08		EURO EURO	à tout moment à tout moment		1 1	A A		
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières <i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i> <i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i> <i>C/ 1675 Dettes - Partenariats public- privé</i> COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne) GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié)	PPP BEH	3,830% 4,240%		EURO EURO	P P	T T	1 1	A A		
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux <i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i> <i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>										
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)										

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt comp

4 : pour la première échéance payée , indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : in fine F, progressif P, amortissements constants AC, dégressif D, variable V

6 : A annuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux varia

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque ce

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couvertu

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	numéro de contrat	Annuité de l'exercice		type de taux (F, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	taux actuel	remboursement anticipé du prêt partiel sur l'exercice ? (si oui, indiquer le montant remboursé)
		Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt					
C/163 Emprunts obligataires	10003EMTN2	61 000 000,00	0,00	V	Euribor 6M-0,02%	0,000%		
	10009EMTN8	-	6 297 600,00	F	F	4,920%		
	10010EMTN9	-	134 056,68	V	Euribor 6M+0,75%	0,491%		
	10011EMTN10	-	161 999,75	V	Euribor 6M+0,71%	0,402%		
	10012EMTN11	-	129 712,06	V	Euribor 6M+0,55%	0,318%		
	10013EMTN12	-	2 712 500,00	F	F	3,875%		
	10014EMTN13	-	1 940 000,00	F	F	3,880%		
	10015EMTN14	-	164 107,91	V	Euribor 6M+0,54%	0,311%		
	10016EMTN15-1	-	2 636 300,00	F	F	4,100%		
	10017EMTN16	-	3 542 467,07	F	F	3,710%		
	10018EMTN17	-	1 120 500,00	F	F	4,150%		
	10016EMTN15-2	-	2 188 418,77	F	F	4,280%		
	10019EMTN18	-	1 025 000,00	F	F	4,100%		
	10020EMTN19	-	655 239,56	V	Euribor 3M+1,4%	1,0020%		
	10021EMTN20	-	23 883,61	V	Euribor 3M+0,36%	0,0000%		
	10022EMTN21	-	1 304 000,00	F	F	1,630%		
	10023EMTN22	-	1 211 000,00	F	F	1,730%		
	10024EMTN23	-	0,00	V	Euribor 3M+0,30%	0,000%		
	10025EMTN24	-	249 000,00	F	F	0,6225%		
	10026EMTN25	-	465 000,00	F	F	1,550%		
	10027EMTN26	-	127 500,00	F	F	0,425%		
	10028EMTN27	-		F	F	0,292%		
	10028EMTN27	-	102 760,00	F	F	0,292%		
	10028EMTN27	-		F	F	0,292%		
	10029EMTN28	-	46 500,00	F	F	0,310%		
	10030EMTN29	-	430 000,00	F	F	0,860%		
	10031EMTN30	-	465 000,00	F	F	1,550%		
	10032EMTN31-1	-	596 100,00	F	F	1,987%		

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

EMTN SOUTHE31 - tranche 2	10032EMTN31-2	-	99 350,00	F	F	1,987%		
EMTN SOUTHE32	10033EMTN32	-	612 500,00	F	F	1,750%		
EMTN SOUTHE33 - tranche 1	10034EMTN33-1	-	495 000,00	F	F	1,375%		
EMTN SOUTHE34	10035EMTN34	-	543 000,00	F	F	1,810%		
EMTN SOUTHE35	10036EMTN35	-	481 250,00	F	F	1,750%		
EMTN SOUTHE36	10037EMTN36	-	719 967,12	F	F	1,795%		
EMTN SOUTHE37	10038EMTN37	-	1 440 000,00	F	F	1,800%		
EMTN SOUTHE33 - tranche 2	10034EMTN33-2	-	550 000,00	F	F	1,375%		
EMTN SOUTHE38	10039EMTN38	-	499 500,00	F	F	1,850%		
EMTN SOUTHE39	10040EMTN39	-	0,00	F	F	1,091%		
EMTN SOUTHE40	10041EMTN40	-	0,00	F	F	1,665%		
EMTN SOUTHE41	10042EMTN41	-	0,00	F	F	1,502%		
EMTN SOUTHE42	10043EMTN42	-	0,00	F	F	0,580%		
EMTN SOUTHE43-1	10044EMTN43-1	-	0,00	F	F	0,6825%		
EMTN SOUTHE43-2	10044EMTN43-2	-	0,00	F	F	0,6825%		
EMTN SOUTHE44	10045EMTN44	-	0,00	F	F	0,0000%		
EMTN SOUTHE45	10046EMTN45	-	0,00	F	F	0,0000%		
		61 000 000,00	33 169 212,53					
C/1638 Autres emprunts obligataires								
EMTN SOUTHE01	10002EMTN1	5 000 000,00	3 577 500,00	F	F	3,975%		
		5 000 000,00	3 577 500,00					
		66 000 000,00	36 746 712,53					
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit								
C / 1641 Emprunts en euros								
Contrat initial de 432,328 MF DEXIA-CLF	20003DEXIA	2 471 554,95	55 204,24	F	F	4,410%		
Contrat initial de 200 MF DEXIA-CLF	20004DEXIA	1 524 490,00	43 351,42	F	F	4,490%		
Contrat initial de 306,487 MF DEXIA-CLF	20005DEXIA	2 336 182,05	0,00	V	Euribor 12M moyennés	0,000%		
Contrat initial de 60M€-DEXIA-CLF	20010DEXIA							
		30 000 000,00	1 350 500,00	F	F	4,440%		
Contrat initial de 104,684 M€-DEXIA-CLF	20015DEXIA	8 052 669,12	0,00	V	Euribor 3M+0,02%	0,000%		
Contrat initial de 23,3 M€-La Banque Postale	20035LBP	1 165 000,00	290 259,76	F	F	1,320%		
Contrat initial de 50 M€-La Banque Postale	20037LBP	2 542 372,89	462 541,19	F	F	1,250%		
Contrat initial de 60 M€ DEPFA ACS BANK	20009DEPFA	-	2 445 500,00	F	F	4,020%		
Contrat initial de 50 M€ S. G	20019SOCGEN	-	1 821 197,92	F	F	3,5925%		
Contrat initial de 30 M€ S. G	20020SOCGEN	-	1 154 312,50	F	F	3,795%		

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE****A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]**

Contrat initial de 36 M€ S. G	20021SOCGEN	-	1 299 400,00	F	F	3,560%		
Contrat initial de 60 M€ S. G	20023SOCGEN	-	1 073 708,32	V	bor 3 mois (floré à 1,385%) +0,3	1,765%		
Contrat initial de 19,750 M€-CDC	20024CDC	430 538,39	580 593,67	F	F	3,510%		
Contrat initial de 91,5 M€-CDC	20032CDC	3 050 000,00	2 539 430,00	F	F	3,62%		
Contrat initial de 8,6 m€ -CDC	20033CDC	430 000,00	0,00	F	F	0,000%		
Contrat initial de 6 m€ -CDC	20034CDC	300 000,00	0,00	F	F	0,000%		
Contrat initial de 30 M€-BNP-PARIBAS	20029BNP	1 875 000,00	21 235,53	V	euribor 3 mois+0,49%	0,057%		
Contrat initial de 30 M€-Caisse d'Epargne	20027CEIDF	-	1 188 000,00	F	F	3,960%		
Contrat initial de 105 M€-Caisse d'Epargne: CE-CFF	20030CECFF-EX	8 750 000,00	826 697,87	F	F	2,405%		
Contrat initial de 40 M€-Caisse d'Epargne	30007CECFF	2 666 666,68	464 100,00	F	F	1,190%		
Contrat initial de 20 M€-Caisse d'Epargne	20036CEIDF	-	0,00	F	F	0,200%		
Contrat initial de 10 M€-CRCA	20031CAIDF	657 913,45	231 464,17	F	F	3,840%		
		66 252 387,53	15 847 496,59					
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie <i>cte 16441: Opérations afférentes à l'emprunt</i>	30004SOCGEN 30006DEXIA							
Contrat CLTR Initial de 70 m€ SG		5 833 333,33	0,00	V	eonia+0,02	0%		
Contrat CLTR Initial de 75 m€ DEXIA-CLF		-	0,00	V	éonia+0,08	0%		
		5 833 333,33	0,00					
		72 085 720,86	15 847 496,59					
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières <i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>	PPP BEH							
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>								
<i>C/ 1675 Dettes - Partenariats public- privé</i>								
COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)		1 553 528,73	2 140 924,04					
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié)		494 553,52	427 362,59	F	F	3,830%		
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>		1 058 975,21	1 713 561,45	F	F	4,240%		
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>								
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>		1 553 528,73	2 140 924,04					
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)		-	-					
		139 639 249,59	54 735 133,16					

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

--	--	--	--	--	--

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt comp

4 : pour la première échéance payée , indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : in fine F, progressif P, amortissements constants AC, dégressif D, variable V

6 : A annuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux varia

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque ce

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couvertu

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	numéro de contrat	montant des pénalités au 31/12/N Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	capital restant dû au 31/12/2019	capital restant dû au 31/12/2018
			13		
C/163 Emprunts obligataires					
<i>C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>					
EMTN SOUCHE 2	10003EMTN2			0,00	61 000 000,00
EMTN SOUCHE 8	10009EMTN8			128 000 000,00	128 000 000,00
EMTN SOUCHE 9	10010EMTN9			26 463 777,70	26 463 777,70
EMTN SOUCHE10	10011EMTN10			36 603 221,08	36 603 221,08
EMTN SOUCHE11	10012EMTN11			42 833 607,91	42 833 607,91
EMTN SOUCHE12	10013EMTN12	70 000 000,00		70 000 000,00	70 000 000,00
EMTN SOUCHE13	10014EMTN13			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE14	10015EMTN14			55 658 627,09	55 658 627,09
EMTN SOUCHE15-tranche n°1	10016EMTN15-1			64 300 000,00	64 300 000,00
EMTN SOUCHE16	10017EMTN16			94 956 750,00	94 956 750,00
EMTN SOUCHE17	10018EMTN17			27 000 000,00	27 000 000,00
EMTN SOUCHE15-tranche n°2	10016EMTN15-2			51 131 279,56	51 131 279,56
EMTN SOUCHE18	10019EMTN18	25 000 000,00		25 000 000,00	25 000 000,00
EMTN SOUCHE19	10020EMTN19	60 650 987,26		60 650 987,26	60 650 987,26
EMTN SOUCHE20	10021EMTN20			70 000 000,00	70 000 000,00
EMTN SOUCHE21	10022EMTN21			80 000 000,00	80 000 000,00
EMTN SOUCHE22	10023EMTN22			70 000 000,00	70 000 000,00
EMTN SOUCHE23	10024EMTN23			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE24	10025EMTN24	40 000 000,00		40 000 000,00	40 000 000,00
EMTN SOUCHE25	10026EMTN25			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE26	10027EMTN26			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE27- tranche 1	10028EMTN27			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE27- tranche 2	10028EMTN27	35 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE27- tranche 3	10028EMTN27			15 000 000,00	15 000 000,00
EMTN SOUCHE28	10029EMTN28			15 000 000,00	15 000 000,00
EMTN SOUCHE29	10030EMTN29			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE30	10031EMTN30			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE31- tranche 1	10032EMTN31-1			30 000 000,00	30 000 000,00

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

EMTN SOUCHE31- tranche 2
 EMTN SOUCHE32
 EMTN SOUCHE33 - tranche 1
 EMTN SOUCHE34
 EMTN SOUCHE35
 EMTN SOUCHE36
 EMTN SOUCHE37
 EMTN SOUCHE33 - tranche 2
 EMTN SOUCHE38
 EMTN SOUCHE39
 EMTN SOUCHE40
 EMTN SOUCHE41
 EMTN SOUCHE42
 EMTN SOUCHE43-1
 EMTN SOUCHE43-2
 EMTN SOUCHE44
 EMTN SOUCHE45

C/1638 Autres emprunts obligataires
 EMTN SOUCHE01

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit**C / 1641 Emprunts en euros**

Contrat initial de 432,328 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 200 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 306,487 MF DEXIA-CLF
 Contrat initial de 60M€-DEXIA-CLF

Contrat initial de 104,684 M€-DEXIA-CLF
 Contrat initial de 23,3 M€-La Banque Postale
 Contrat initial de 50 M€-La Banque Postale
 Contrat initial de 60 M€ DEPFA ACS BANK
 Contrat initial de 50 M€ S. G
 Contrat initial de 30 M€ S. G

10032EMTN31-2		5 000 000,00	5 000 000,00
10033EMTN32		35 000 000,00	35 000 000,00
10034EMTN33-1		36 000 000,00	36 000 000,00
10035EMTN34		30 000 000,00	30 000 000,00
10036EMTN35		27 500 000,00	27 500 000,00
10037EMTN36		40 000 000,00	40 000 000,00
10038EMTN37		80 000 000,00	80 000 000,00
10034EMTN33-2		40 000 000,00	40 000 000,00
10039EMTN38		27 000 000,00	27 000 000,00
10040EMTN39		100 000 000,00	-
10041EMTN40		27 000 000,00	-
10042EMTN41		60 000 000,00	-
10043EMTN42		20 000 000,00	-
10044EMTN43-1		30 000 000,00	-
10044EMTN43-2		17 000 000,00	-
10045EMTN44		35 000 000,00	-
10046EMTN45		5 000 000,00	-
		230 650 987,26	1 877 098 250,60
			1 644 098 250,60
10002EMTN1		85 000 000,00	90 000 000,00
		85 000 000,00	90 000 000,00
		230 650 987,26	1 962 098 250,60
			1 734 098 250,60
20003DEXIA		0,00	2 471 554,95
20004DEXIA		0,00	1 524 490,00
20005DEXIA		0,00	2 336 182,05
20010DEXIA			
		0,00	30 000 000,00
20015DEXIA		6 039 501,70	14 092 170,82
20035LBP		21 261 250,00	22 426 250,00
20037LBP		47 457 627,11	50 000 000,00
20009DEPFA		60 000 000,00	60 000 000,00
20019SOCGEN		50 000 000,00	50 000 000,00
20020SOCGEN		30 000 000,00	30 000 000,00

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Contrat initial de 36 M€ S. G	20021SOCGEN		36 000 000,00	36 000 000,00
Contrat initial de 60 M€ S. G	20023SOCGEN		60 000 000,00	60 000 000,00
Contrat initial de 19,750 M€-CDC	20024CDC		16 361 194,61	16 791 733,00
Contrat initial de 91,5 M€-CDC	20032CDC		67 100 000,00	70 150 000,00
Contrat initial de 8,6 m€ -CDC	20033CDC		7 310 000,00	7 740 000,00
Contrat initial de 6 m€ -CDC	20034CDC		5 100 000,00	5 400 000,00
Contrat initial de 30 M€-BNP-PARIBAS	20029BNP		13 125 000,00	15 000 000,00
Contrat initial de 30 M€-Caisse d'Epargne	20027CEIDF		30 000 000,00	30 000 000,00
Contrat initial de 105 M€-Caisse d'Epargne: CE-CFF	20030CECFF-EX			
Contrat initial de 40 M€-Caisse d'Epargne	30007CECFF		28 437 500,00	37 187 500,00
Contrat initial de 20 M€-Caisse d'Epargne	20036CEIDF		37 333 333,32	40 000 000,00
Contrat initial de 10 M€-CRCA	20038CEIDF		20 000 000,00	-
	20031CAIDF		5 369 799,42	6 027 712,87
		0,00	540 895 206,16	587 147 593,69
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie <i>cte 16441: Opérations afférentes à l'emprunt</i>				
Contrat CLTR Initial de 70 m€ SG	30004SOCGEN		5 833 333,37	11 666 666,70
Contrat CLTR Initial de 75 m€ DEXIA-CLF	30006DEXIA		46 800 000,00	46 800 000,00
			52 633 333,37	58 466 666,70
			593 528 539,53	645 614 260,39
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>				
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>				
<i>C/ 1675 Dettes - Partenariats public- privé</i>				
COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)	PPP		10 697 056,74	11 191 610,26
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié)	BEH		39 310 484,12	40 369 459,33
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>				
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>				
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>			50 007 540,86	51 561 069,59
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)			-	-
			230 650 987,26	2 605 634 330,99
				2 431 273 580,58

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE**

A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

--	--	--	--	--	--

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt comp

4 : pour la première échéance payée , indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : in fine F, progressif P, amortissements constants AC, dégressif D, variable V

6 : A annuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux varia

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque ce

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couvertu

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Etat des crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

n°	numéro du contrat	date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	durée du contrat (en mois)	index disponibles au 31/12/2019	montant max. autorisé 31/12/2019	encours moyen en 2019	montant des intérêts remboursés en 2019	encours restant dû au 31/12/19
				1		2	3	
C/519 crédits de tresorerie								
C/51931 ligne de crédits de tresorerie								
SOCIETE GENERALE	1	juin-18	12	EUF 1mois	-	-	5 111	-
SOCIETE GENERALE	2	nov-18	12	EUF 1mois	-	-	7 583	-
SOCIETE GENERALE	3	juil-19	12	EUF 1mois	25 000 000	-	6 611	-
SOCIETE GENERALE	4	déc-19	12	EUF 1mois	50 000 000	-	5 924	-
LA BANQUE POSTALE	5	juin-18	12	eonia	-	-	5 056	-
LA BANQUE POSTALE	6	juil-19	12	eonia	25 000 000	-	12 500	-
CA CIB	7	juin-18	12	eonia - euribor	-	-	9 667	-
CA CIB	8	nov-18	12	eonia - euribor	-	1 054 795	27 572	-
CA CIB	9	juil-19	12	eonia - euribor	50 000 000	1 917 808	10 056	-
CA CIB	10	déc-19	12	€STR - euribor	50 000 000	-	5 000	-
ARKEA	11	juil-19	12	TI3M	25 000 000	-	12 500	-
CAISSE D'EPARGNE IDF	12	nov-18	12	eonia	-	-	7 312	-
CAISSE D'EPARGNE IDF	13	déc-19	12	TF de 0,15%	25 000 000	-	-	-
HSBC (ligne non garantie)	14			de gré à gré	40 000 000	1 534 247	-	-
BRED (ligne non garantie)	15			de gré à gré	160 000 000	1 643 836	-	-
C/51932 ligne de crédits de tresorerie liée à un emprunt								
DEXIA	1	déc-07	252	eonia	46 800 000	46 800 000	-	46 800 000
SOCIETE GENERALE	2	déc-05	180	eonia	5 833 333	623 288	-	5 833 333
					380 000 000			
C/5194 NEU CP (ex Billets de trésorerie)								
BRED	1			de gré à gré		78 863 014	-	135 000 000
CACIB	2			de gré à gré		20 383 562	-	-
NATIXIS	3			de gré à gré		12 643 836	-	55 000 000
BNP PARIBAS	4			de gré à gré		65 506 849	-	50 000 000
SOCIETE GENERALE	5			de gré à gré		383 562	-	-

1 : préciser le ou les index (Eonia, Euribor 1 mois etc.)

2 : encours tiré * nombre de jours du tirage /365

3 : y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	65					
	% de l'encours	95,39%					
	Montant en euros	2 485 634 331					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,30%					
	Montant en euros	60 000 000					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,30%					
	Montant en euros	60 000 000					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT
DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****Détail des opérations de couverture**

Emprunt couvert				Instrument de couverture				
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2019	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Organisme co-contractant	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/2019
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Taux fixe (total)	170 000 000,00							170 000 000,00
	70 000 000,00	3,875%	1A	NATIXIS	2655305M	swap	Taux	70 000 000,00
	25 000 000,00	4,100%	1A	BNP	MD6798761	swap	Taux	25 000 000,00
	0,00	4,490%	1A	SG	ONE-4232199/200	swap	Taux	0,00
	0,00	4,410%	1A	SG	ONE-4236700/702	swap	Taux	0,00
	40 000 000,00	0,6225%	1A	BNP	MD16038758/59	swap	Taux	40 000 000,00
	35 000 000,00	0,2920%	1A	SG	ONE-9076224	swap	Taux	35 000 000,00
Taux variable simple (total)	165 650 987,26							165 650 987,26
	60 650 987,26	Euribor 3M+1,4%	1A	NATIXIS	6096452M	swap	Taux	60 650 987,26
	70 000 000,00	Euribor 6M+0,5%	1A	BNP	MD17178141	swap	Taux	70 000 000,00
	35 000 000,00	Euribor 3M-0,17%	1A	SG	IRD-1004104	swap	Taux	35 000 000,00
Taux complexe (total)								
Total	335 650 987,26							335 650 987,26

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT
DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****Détail des opérations de couverture**

Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon charte "Gissler" après couverture	Instrument de couverture (swap de taux)				
					Type de taux	Taux payé	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice
1					4			6	4
Taux fixe (total)	170 000 000,00								522 011,29
70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A	V		Euribor 6M+0,5%	0,268%	178 041,11	F
25 000 000,00	05/01/2012	05/01/2032	1A	V		Euribor 3M+1,3%	0,947%	249 044,45	F
0,00	25/07/2011	25/10/2019	1B	C	4,315%/barrière à 5,5% sur E3M	4,315%	41 661,78		F
0,00	25/07/2011	25/07/2019	1B	C	4,255%/barrière à 5,5% sur E3M	4,255%	53 263,95		F
40 000 000,00	03/12/2015	03/12/2022	1A	V	Euribor 3M flooré à 0%	0,000%	0,00		F
35 000 000,00	09/02/2017	27/07/2025	1A	V	Euribor 3M-0,17%	-0,548%	0,00		F
Taux variable simple (total)	165 650 987,26								3 663 320,71
60 650 987,26	19/03/2012	19/03/2024	1A	F	2,065%	2,065%	1 269 837,93		V
70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A	F	3,35%	3,350%	2 345 000,00		V
35 000 000,00	27/07/2019	27/07/2025	1A	F	0,26%	0,260%	48 482,78		V
Taux complexe (total)									
Total	335 650 987,26								4 185 332,00

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019
**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT
DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**
Détail des opérations de couverture

Emprunt couvert			(option)			
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2019	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux reçu		Primes (en taux)	
			5	6	Niveau de l'option (en taux)	reçues
1						payées
Taux fixe (total)	170 000 000,00			4 367 039,13		
	70 000 000,00	3,875%	3,875%	2 712 500,00		
	25 000 000,00	4,100%	4,100%	1 025 000,00		
	0,00	4,490%	4,490%	43 351,42		
	0,00	4,410%	4,410%	55 204,24		
	40 000 000,00	0,6225%	0,6225%	252 458,33		
	35 000 000,00	0,2920%	0,292%	278 525,14		
Taux variable simple (total)	165 650 987,26			833 280,67		
	60 650 987,26	Euribor 3M+1,4%	1,002%	655 239,56		
	70 000 000,00	Euribor 6M+0,5%	0,268%	178 041,11		
	35 000 000,00	Euribor 3M-0,17%	-0,548%	0,00		
Taux complexe (total)						
Total	335 650 987,26			5 200 319,80		

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swap)

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt

Etat B19
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**
Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année 2019

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	1ère échéance du prêt refinancé/re-négocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de		Profil d'amortissement(6)		Pénalités de sortie payées		
									Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié									
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	dont autofinancé	dont recapitalisé (capitalisé)
Total																			(7)		

(1) Inscrite la durée résiduelle au 31/12/N

(2) Taux à la date de refinancement / renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

(5) Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et renégocié peuvent donc être différents

(6) Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

(7) Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé en compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'

Néant pour 2019

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**
Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A) - capital - intérêts	122 011 514	158 813 093	167 391 603	109 484 613	113 062 865	1 814 870 644	2 485 634 331
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C) - capital - intérêts				60 000 000			60 000 000
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus) - capital - intérêts					60 000 000		60 000 000
Emprunts "hors charte Gissler" (6F) - capital - intérêts							
TOTAL TOUTES CATEGORIES - capital - intérêts	122 011 514	158 813 093	167 391 603	169 484 613	173 062 865	1 814 870 644	2 605 634 331

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Informations administratives et financières	NOMS DES ORGANISMES			
* Informations relatives à l'organisme (à partir du dernier exercice connu à préciser)				
FORME JURIDIQUE	GCS de moyens	Fondation hospitalière	SAS	
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	Hôpital Beaujon - 100 Boulevard du Général Leclerc - 92100 CLICHY	Fondation de l'Assistance Publique Hopitaux de Paris pour la Recherche - 3 avenue Victoria - 75004 PARIS	AP-HP International - 3 avenue Victoria - 75004 PARIS	
NATURE D'ACTIVITÉ	Acquisition, installation, utilisation et gestion d'un équipement de tomographie par émission de positons (TEP)	Financement de projets de recherche, gestion des Fonds Recherche, participation à la recherche clinique dans le cadre de la Convention Unique, soutien à la constitution d'une communauté de recherche AP-HP.	Développement d'une offre de prestations commerciales à l'international en valorisant le savoir-faire de l'AP-HP	
CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 000 €	120 000 €	250 000 €	
CAPITAL SOCIAL A LA FIN DE L'EXERCICE	1 000 €	120 000 €	250 000 €	
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	1 000 €	554 981 €	795 838 €	
CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL	0 €	0 €	268 459 €	
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ORGANISME	1 521 148 €	0 €	0 €	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	3 593 871 €	1 823 728 €	2 371 173 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0 €	141 266 €	277 379 €	
AFFECTATION				
* Information relatives à la participation de l'établissement au 31 décembre du dernier exercice clos				
MONTANT DU CAPITAL DÉTENU PAR L'ETABLISSEMENT :				
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 000 €	120 000 €	250 000 €	
- A LA FIN DE L'EXERCICE	1 000 €	120 000 €	250 000 €	
QUOTE-PART DE L'ETABLISSEMENT :				
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE				
- A LA FIN DE L'EXERCICE				

l'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

(*) Dans le cas de la Fondation de l'AP-HP pour la recherche, on ne parle pas de capital social mais de fonds associatifs sans droit de reprise

Etat BI11**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS***Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes*

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	
C/31	Matières premières et fournitures	806 662,22	621 984,19				
C/32	Autres approvisionnements	126 600 605,29	136 522 110,09				
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	109 040 812,66	119 775 185,50				
C/33	En-cours de production de biens	7 074 783,67	5 433 806,67				
C/35	Stocks de produits	6 614 587,38	9 932 749,67				
C/37	Stocks de marchandises	0,00	0,00				
C/38	Autres stocks	0,00	0,00				
TOTAL		141 096 638,56	152 510 650,62				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal.

Etat BI12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**TABLEAU SYNTHETIQUE DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT****NEANT POUR 2019**

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	MONTANT à l'ouverture de l'exercice N	MONTANT à la clôture de l'exercice N	AJUSTEMENT DES DEPRECIATIONS			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/12/N (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	ajustements nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/N (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

Néant pour 2019

Etat A13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX****CRP-P ET CRP-A**

		ETP moyens rémunérés au 31/12/2019
	<i>H-U titulaires</i>	873,54
	<i>PH temps plein</i>	2 827,53
	<i>PH temps partiel</i>	303,49
	<i>Praticiens contractuels renouvelables de droit</i>	1 085,28
	<i>Sous-total</i>	5 089,84
<i>Personnel médical</i>	<i>H-U temporaires</i>	619,34
	<i>Praticiens contractuels sans renouvellement de droit</i>	2 051,17
	<i>Internes</i>	5 227,96
	<i>Etudiants</i>	6 220,44
	<i>Sous-total</i>	14 118,91
	<i>Total Personnel médical</i>	19 208,75
<i>Personnel non médical- Titulaires et stagiaires</i>	<i>Personnels administratifs</i>	6 502,01
	<i>Personnels des services de soins</i>	45 336,02
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	941,63
	<i>Personnels médico-techniques</i>	5 028,75
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	4 514,25
	<i>Sous-total</i>	62 322,66
<i>Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</i>	<i>Personnels administratifs</i>	848,60
	<i>Personnels des services de soins</i>	172,91
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	5,84
	<i>Personnels médico-techniques</i>	8,33
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	756,87
	<i>Sous-total</i>	1 792,55
<i>Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</i>	<i>CDD</i>	6 429,99
	<i>Contrats soumis à disposition particulière</i>	2,00
	<i>Apprentis</i>	184,00
	<i>Sous-total</i>	6 615,99
	<i>Total Personnel non médical</i>	70 731,20
	<i>TOTAL Personnel médical + Personnel non médical</i>	89 939,95

Totaux

Etat A13**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2019****TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX**

	ETP moyens rémunérés au 31/12/2019
<i>Personnel médical</i>	19 208,75
<i>Personnel non médical - Titulaires et</i>	62 322,66
<i>Personnel non médical - Contrats à durée</i>	1 792,55
<i>Personnel non médical - Contrats à durée</i>	6 615,99
Total	89 939,95

Etat A14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019

EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

Dans le cas où un événement significatif entre la clôture et la date d'établissement des comptes survient, une information est à fournir en annexe (condamnation importante dans une affaire par ex.).

Le début d'année 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée au COVID 2019, ce qui a pu retarder certains travaux.

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un événement postérieur au 31/12/2019 n'ayant pas de lien direct avec une situation existant à la clôture et n'impacte donc pas le bilan au 31/12/2019.

Etat A15

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2019**INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**

Cet état mentionne les passifs et les actifs éventuels en matière environnementale, dès lors qu'une obligation a été identifiée mais ne peut être estimée de manière suffisamment fiable ou dont la survenance présente une incertitude, à savoir pour l'AP-HP au titre de l'exercice 2019.

- Travaux de désamiantage
 - Ils se sont poursuivis, à l'instar de ce qui a été réalisé ces derniers exercices (désamiantage et déconstruction des bâtiments vétustes et désaffectés, désamiantage avant reconstruction...). Les travaux réalisés en 2019 ont concerné principalement l'Hôpital Marin d'Hendaye, l'Hôpital Trousseau, Hôpital Saint-Antoine et l'Hôpital Tenon pour un montant total de DMP (demandes de mises en paiement) d'environ 0,5 M€.
- Décision de faire certifier Haute Qualité Environnementale (HQE) des projets de construction et de réhabilitations lourdes ; à titre d'exemple :
 - RBi (marché en conception-réalisation de 56 M€ TDC VFE pour le regroupement des réanimations, blocs et activités interventionnelles) sur le site Henri Mondor ; la programmation et la conception ont été certifiées HQE au niveau Excellent en 04/2018.
 - Désamiantage-Déconstruction-Reconstruction d'un bâtiment USLD-SSR en lieu et place du bâtiment gérontologique de l'hôpital Sainte Périne. Objectif visé des consommations en exploitation : inférieur à 200 kWh/m². Intégration dans la conception d'une toiture terrasse végétalisée de 2200 m² contribuant à limiter les rejets d'eaux pluviales et à réduire l'ilot de chaleur urbain. La programmation et la conception ont été certifiées HQE au niveau Excellent en 01/2019 ;
 - Bâtiment Nouveau Morax : l'opération de plus de 4000 m², essentiellement constitué d'espace ne recevant pas du public, est certifiée pour la phase conception en 04/2019 HQE Bâtiment Durable niveau très performant.
- L'analyse des consommations 2019 versus 2013 met en évidence une baisse des consommations d'énergie brute (2) de 12.08%. Cette baisse est de 8,36% pour l'énergie électrique et de 14,76% pour les énergies thermiques.
- Les émissions de gaz à effet de serre sur la partie énergie (données brutes) ont baissé de 29.35 % par rapport à l'année 2013 du fait des baisses des consommations, ainsi que du verdissement du mix énergétique.
- En 2019, des investissements importants ont été réalisés en faveur de l'efficacité énergétique (2,1 M€). Les principales opérations OIT réalisées ont porté sur la réfection d'éclairage des hôpitaux la Pitié Salpêtrière, Saint-Antoine, Tenon et S. Salvadour, sur l'étude d'optimisation de l'éclairage et un audit énergétique des blanchisseries, sur la fin des travaux de la chaufferie biomasse de l'hôpital Charles Foix, et sur des travaux complémentaires sur le plan de comptage de l'Hôpital Saint-Louis (action de l'ISO 50001). Par ailleurs, les opérations de clos couverts sur une vingtaine de sites (7,7 M€ en 2019) visent pour la plupart d'entre elles à la réfection des étanchéités de toitures et de fenêtres avec améliorations de l'isolation thermique, et elles concourent à l'amélioration des performances énergétiques. Enfin, des opérations de remplacement de chaudières vétustes à Paul Brousse, Antoine Béclère et Dupuytren (1,7 M€ en 2019) concourent également à améliorer les performances énergétiques de ces sites grâce à des installations plus performantes bénéficiant de meilleurs

Etat A15

rendements. En 2019, ont également été réalisées les études sur le réseau de bouclage vapeur et collecte des condensats à Cochin, et pour le remplacement du chauffage et la réfection et le calorifugeage des réseaux de S. Salvadour.